

PETIT LEXIQUE DE BOTANIQUE A L'USAGE DU DÉBUTANT



Gentiana acaulis L.

Rolland DOUZET

Station Alpine Joseph Fourier
UJF - Bât D - BP 53 - 38041 Grenoble cedex 9
rolland.douzet@ujf-grenoble.fr

version 2007

abaxial (adj) : qualifie la partie d'un organe la plus éloignée de l'axe qui le porte.
acaule (adj) : qualifie une plante dépourvue de tige (ex. pissenlit, grand plantain, etc.).
acaulescent (adj) : qualifie une plante à tige très courte.
accumbant (adj) :
accescent (adj) : qualifie les pièces florales continuant leur croissance lors de la fructification.
achaine (nm) : = akène.
achlamydé (adj) : qualifie une fleur dépourvue de périanthe.
aciculaire (adj) : en forme d'acicule.
acicule (nm) : petit aiguillon assez fin en général droit. (→ *aiguillon*)
acidophile (adj) : qualifie une espèce qui préfère voire exige un sol ou un substrat acide.
acropète (adj) : qualifie le développement d'organes (feuilles, fleurs, rameaux) s'effectuant de la base vers le sommet.
acrotone (adj) : qualifie un rameau dont le développement des bourgeons axillaires est d'autant plus important qu'il sont situés à proximité du bourgeon apical.
actinomorphe (adj) : qualifie une fleur dont les pièces sont disposées de manière symétrique par rapport à son axe.
acuminé (adj) : qualifie un organe terminé par une pointe aiguë.
adaxial (adj) : qualifie la partie d'un organe tournée en direction de l'axe qui le porte.
adhérent (adj) : qualifie un organe, ou une partie de cet organe, soudé entièrement ou partiellement avec une formation voisine.
adossé (adj) : qualifie une préfeuille ou un sépale qui se trouve placé entre l'axe floral et l'axe inflorescentiel. (→ *fleur*)
adventif (adj) : qualifie un organe qui apparaît et se développe dans une position inhabituelle par rapport à celle qu'il occupe dans l'embryon.
adventice (adj/nf) : qualifie une plante que l'on rencontre accidentellement et sporadiquement en dehors de son aire de répartition normale, sans que l'homme ait participé volontairement à son introduction.
aérifère (adj) : qualifie un tissu contenant de nombreuses lacunes ou cavités remplies d'air.
agamonoïque (adj) : qualifie une espèce qui porte à la fois des fleurs hermaphrodites et des fleurs stériles.
agamospermie (nf) : = type d'apomixie dans laquelle il y a formation d'embryons et de graines en dehors de la reproduction sexuée. On distingue deux voies : l'apogamie et l'apospore. (voir ces mots)
agrume (nm) : = hespéride, par extension certaines plantes de la famille des Rutacées, portant des hespérides.
aigrette (nf) : faisceau apical ou latéral de soies ou de poils agrémentant certains fruits ou certaines graines.
aigu (adj) : terminé en pointe ou formant un angle aigu.
aiguille (nf) : feuille caractérisée par une forme étroite et terminée en pointe en général.
aiguillon (nm) : chez certains végétaux (Rosier) piquant d'origine épidermique.
aile(1) (nf) : expansion périphérique ou marginale, plus ou moins large, d'un organe (tige, fruit, graine).
aile(2) (nf) : pétale latéral dans la fleur de nombreuses Fabacées.
ailé (adj) : qualifie une organe muni d'une aile (1).
aiselle (nf) : espace situé entre la base d'une feuille (ou d'un axe) et l'axe qui les porte.
akène (nm) : fruit sec indéhiscent dérivant d'un carpelle unique et ne renfermant qu'une seule graine (sens strict). Au sens large, fruit sec indéhiscent uniséminé dérivant d'un gynécée uniloculaire syncarpique ou, par extension, méricarpe indéhiscent uniséminé d'un schizocarpe. (→ *fruit*)
albumen (nm) : tissu nourricier de la graine résultant du développement de la cellule provenant de la fécondation des noyaux accessoires du sac embryonnaire et du second spermatozoïde. (→ *graine*)
albuminée (adj) : qualifie une graine dans laquelle l'albumen est développé en structure de réserve. (→ *albumen, graine*)
alcaloïde (nm) : métabolite secondaire des végétaux caractérisés chimiquement par la présence d'un hétérocycle contenant un atome d'azote.
allogamie (nf) : pollinisation nécessitant le pollen d'une autre fleur.
alterne (adj) : qualifie des organes (feuilles en général) s'insérant chacun à des niveaux différents sur un axe.
alternipétale (adj) : qualifie des étamines (ou staminodes) en position alterne vis à vis des pétales. (→ *étamine*)
amplexicaule (adj) : qualifie un organe (pétiole, limbe, stipules) qui entoure complètement l'axe qui le porte. (→ *feuille*)
amylacé (adj) : qualifie un organe particulièrement riche en amidon.
anastomosé (adj) : qualifie les nervures d'une feuille formant un réseau, ou des sortes de mailles (= réticulé). (→ *feuille*)
anatrope (adj) : qualifie un ovule dont le micropyle se retrouve à côté du hile par un basculement de 180°. (→ *ovule*)
androcée (nf) : ensemble des étamines d'une fleur. (→ *étamine*)
androdiécie (nf) : particularité de certaines angiospermes chez qui l'on rencontre des pieds à fleurs mâles et des pieds à fleurs hermaphrodites.
androdioïque (adj) : qualifie une espèce présentant une androdiécie.
androgyné (adj) : qualifie une espèce présentant des fleurs mâles et femelles en mélange.
andromonoécie (nf) : s'applique à une angiosperme possédant sur le même pied des fleurs mâle et des fleurs hermaphrodites.
andromonoïque (adj) : qualifie une espèce présentant une andromonoécie.
anémochorie (nf) : dissémination des diaspores de végétaux par le vent.
anémogamie (nf) : pollinisation assurée par la vent.
anémogame (adj) : qualifie une plante pollinisée par le vent.
anérophile (adj) : = anémogame.

angiospermes (nf pl) : plantes spermaphytes caractérisées entre autre par la présence de fleurs, carpelles et d'une double fécondation.

anguleux (adj) : qualifie un organe (tige, feuille) présentant des angles marqués.

angustisépté (adj) : qualifie une silique ou une silicule comprimée perpendiculairement au replum.

anisostémone (adj) : qualifie un androcée dont les étamines sont en nombre inférieur à celui des sépales ou des pétales.

annuel (adj) : qualifie un végétal réalisant son cycle biologique complet dans l'année puis mourrant au terme de celui-ci.

anthère (nf) : partie terminale de l'étamine formée d'un connectif et de deux loges en général. (→ *étamine*)

anthèse (nf) : partie terminale du développement de la fleur depuis l'épanouissement jusqu'au flétrissement.

apérianthé (adj) : = achlamydé.

aperture (nf) : ouverture dans la paroi du grain de pollen, permettant la sortie du tube pollinique. Fondamentalement il y a une seule ou trois ouvertures. (→ *pollen*)

aphylle (adj) : qualifie une plante sans feuille fonctionnelle développée.

apical(1) (adj) : qualifie ce qui se situe au sommet d'un organe ou même d'un organisme entier.

apicale(2) (adj) : qualifie une placentation dans un ovaire uniloculaire uniovulé, l'ovule étant inséré au sommet de la loge. (→ *gynécée*)

apiculé (adj) : qualifie un organe portant une petite pointe aiguë, courte et molle.

apocarpe (adj) : qualifie un gynécée dont les carpelles sont tous libres entre eux. (→ *gynécée*)

apocarpique (adj) : qualifie un fruit issu d'un gynécée apocarpe.

apogamie (nf) : mode de reproduction par lequel un zygote est formé à partir d'un gamète haploïde (parthénogénèse) ou d'une autre cellule du gamétophyte (apogamie s.str.).

apoméiose (nf) : (→ *aposporie*)

apomixie (nf) : correspond au développement d'un embryon sans fécondation. On distingue la multiplication végétative et l'agamospermie. (voir ces termes)

apomorphie (nf) : état ou caractère relativement évolué, ou dérivé, par rapport à l'état ancestral qualifié de plésiomorphe.

apopétale (adj) : qualifie une corolle dont les pétales sont libres entre eux.

aposépale (adj) : qualifie un calice à sépales libres entre eux.

aposporie (nf) : regroupe les divers mécanismes aboutissant à la formation de gamétophytes diploïdes (et donc d'embryons) sans passage par une spore. On distingue l'apoméiose dans laquelle le gamétophyte se développe à partir de spores non réduites et l'aposporie s.str. dans laquelle une cellule banale du sporophyte donne un gamétophyte.

apostémone (adj) : qualifie une androcée dont les étamines sont libres entre elles.

apotrope (adj) : qualifie un ovule anatrope pendant à raphé dorsal ou dressé à raphé ventral. (→ *ovule*)

appendiculé (adj) : qualifie un organe terminé de manière assez longuement effilée.

apprimé (adj) : qualifie un organe très fortement appliqué sur un autre mais non soudé à lui.

arborescent (adj) : qualifie une plante ayant la taille et le port d'un arbre.

arbre (nm) : végétal ligneux (bois secondaire) caractérisé par son tronc, son houppier et sa longévité.

arbrisseau (nm) : végétal ligneux caractérisé par sa taille inférieure à 4 m et son absence de tronc.

arbuste (nm) : végétal ligneux de plus de 4 m et ayant par ailleurs les mêmes caractéristiques qu'un arbrisseau.

arhize (adj) : qualifie un végétal supérieur sans racine.

arille (nf) : prolifération cellulaire d'origine tégumentaire, se développant sur certaines graines. (→ *graine*)

arillode (nf) : arille située au niveau du micropyle. (→ *graine*)

aristé (adj) : qualifie un organe terminé par un arête.

asymétrique (adj) : qualifie une fleur (ou un organe) sans axe ni plan de symétrie.

articulé (adj) : qualifie un organe formé d'une succession d'éléments ou articles.

atténué (adj) : qualifie un organe dont la largeur ou l'épaisseur diminue très progressivement.

auriculé (adj) : qualifie un organe portant latéralement un court appendice plus ou moins arrondi.

autofécondation (nf) : = autogamie.

autogamie (nf) : possibilité qu'a une fleur d'être fécondée par son propre pollen, de façon obligatoire ou facultative.

autostérile (adj) : qualifie l'inaptitude d'une espèce à pratiquer l'autofécondation.

autotrophe (adj) : qualifie un être vivant produisant de la matière organique à partir de matière minérale.

axe (nm) : partie d'un végétal qui porte d'autres organes ou d'autres axes.

axile (adj) : qualifie une placentation dans un gynécée eusyncarpe ou apocarpe multiovulé.

axillaire (adj) : qualifie un organe qui se situe à l'aisselle d'un autre.

axillant (adj) : qualifie un organe à l'aisselle duquel se situe un autre organe.

axiller (vt) : posséder à son aisselle.

- B -

bacciforme (adj) : qualifie un organe ayant l'aspect d'un baie sans en être une pour autant (ex : cône femelle de genévrier)

baie (nf) : fruit charnu caractérisé par un endocarpe fin, membraneux. (→ *fruit*)

balle (nf) : enveloppe du caryopse des Poacées formé par les glumes et/ou les glumelles.

bandelettes (nf pl) : pseudo-canaux sécréteurs présents dans le mésocarpe des diakènes des Apiacées et d'un grand intérêt taxonomique.

barochorie (nf) : dissémination des diaspores sous l'effet de la gravité.
basifixe (adj) : qui est fixé à la base d'un organe ou qui est fixé par sa base. (→ *étamine*)
basifuge (adj) : acropète.
basal(1) (adj) : basilaire.
basal(2) (adj) : qualifie une placentation dans un gynécée uniloculaire et uniovulé où l'ovule est inséré à la base de la loge. (→ *gynécée*)
basilaire (adj) : qui se situe à la base.
basipète (adj) : qualifie le développement d'organes (feuilles, fleurs) s'effectuant du sommet vers le bas.
basophile (adj) : qualifie une espèce qui préfère ou nécessite des sols ou des substrats alcalins (calcaires).
bec (nm) : prolongement aigu ou sub-aigu d'un organe qui se rétrécit plus ou moins brusquement.
bifide (adj) : qualifie une structure divisée en deux parties formant entre elles un angle aigu.
bilabié (adj) : qualifie une structure divisée en deux lèvres.
bilatéral (adj) : qualifie toute structure ayant deux côtés.
bilobé (adj) : divisé ou terminé par deux lobes.
biloculaire (adj) : divisé en deux loges.
bipare (adj) : qualifie une cyme dont les rameaux sont opposés deux par deux. (→ *inflorescence*)
bipenné (adj) : qualifie une feuille dont le limbe des pennes primaires est lui même penné. (→ *feuille*)
bisexué (adj) : = hermaphrodite.
bitegmé (adj) : qualifie un ovule (et donc un graine) dont le nucelle est entouré par deux téguments la primine et la secondine plus externe.
bogue (nf) : enveloppe plus ou moins épineuse du fruit de certaines Fagacées résultant de la fusion de plusieurs bractées inflorescentielles. (→ *fruit*)
bois (nm) : = au sens large xylème, au sens strict xylème secondaire uniquement.
bractée (nf) = feuille modifiée axillant un axe ou une fleur.
bractéole (nf) = préfeuille.
brévistylé (adj) : qualifie une fleur dont le style est bien plus court que le style d'une autre fleur de la même espèce.
bulbe (nm) : organe de réserve souterrain provenant de la modification d'une tige souterraine associée (bulbe écailleux et tunique) ou non (bulbe solide = corne) à des feuilles.
bulbeux (adj) : qualifie une espèce possédant un bulbe.
bulbille (nf) : petit bourgeon aérien en forme de bulbe ou de tubercule vivant de façon ralentie et situé à l'aisselle d'une feuille ou d'une bractée florale, remplaçant parfois les fleurs.

- C -

caduc (adj) : qualifie tout organe qui tombe spontanément et qui sera ou non remplacé.
caducifolié (adj) : qualifie une espèce végétale qui perd ses feuilles de manière périodique.
caïeu (nm) : petit bulbe naissant à l'aisselle de l'écaille d'un bulbe écailleux.
calcicole (adj) : qualifie une espèce qui supporte des substrat calcaires.
calcifuge (adj) : qualifie une espèce qui évite les substrat calcaires.
calice (nm) : verticille externe du périanthe d'une fleur, c'est l'ensemble des sépales. (→ *fleur*)
calicule (nm) : ensemble de pièce doublant parfois le calice à l'extérieur.
campanulé (adj) : en forme de cloche comme les fleurs de campanules.
camptodrome (adj) : qualifie un type de nervation où les nervures secondaires s'écartent de la nervure principale pour se terminer avant la marge foliaire en se courbant. (→ *feuille*)
campylotrope (adj) : qualifie un ovule dont le nucelle a subi une courbure d'environ 90° lors de son développement. (→ *ovule*)
canaliculé (adj) : se dit d'un organe couvert d'un ou de plusieurs petit sillon peu profond en forme de gouttière.
cannelé (adj) : qualifie un organe portant des côtes alternant avec des sillons.
cannelure (nf) : sillon à la surface d'un organe.
capillaire (adj) : qualifie un organe fin comme un cheveu.
capité (adj) : qualifie un organe globuleux terminant une partie plus fine.
capitule (nm) : inflorescence indéfinie résultant de la juxtaposition de fleurs sessiles ou presque sur un réceptacle commun en général. (→ *inflorescence*)
capsule (nf) : fruit sec syncarpique renfermant plusieurs graines. (→ *fruit*)
carène(1) (nf) : arête saillante formée par la proéminence de la nervure centrale d'une feuille, d'un sépale etc.
carène(2) (nf) : chez les Fabacées structure résultant de la fusion des deux pétales inférieurs.
carénale (adj) : préfloraison des Césalpinioïdées où la carène recouvre les ailes qui recouvrent elles mêmes l'étendard.
caroncule (nf) : arille positionnée à proximité du hile. (→ *graine*)
carpelle (nm) : macrosporophylle des Angiospermes renfermant les ovules et constitué d'un ovaire, d'un stigmate et parfois et d'un style.
carpopore (nm) : structure en prolongement du réceptacle portant le fruit.
casque (nm) : terme utilisé pour évoquer la forme de certains organes floraux en général un pétale (ou plusieurs soudés), plus rarement un sépale.
cataphylle (nf) : organe foliaire souvent bractéiforme ou écailleux, plus petit que les feuilles et situé à la base d'une tige, d'un rameau, sur un rhizome, un stolon etc.
caudé (adj) : qualifie l'extrémité d'un organe recourbé en forme de queue.

caudicule (nf) : chez les Orchidées petit pédoncule qui unit au niveau de la bursicule les pollinies au gynostème par l'intermédiaire d'une petite glande ou rétinacle (=viscidium).

caulescent (adj) : qualifie une plante possédant une tige aérienne.

cauliflore (adj) : qualifie une espèce dont les fleurs naissent directement sur les rameaux.

caulinaire (adj) : qualifie un organe naissant sur une tige.

cénocarpe (nm) : fruit formé par la juxtaposition de plusieurs méricarpes. (= schizocarpe). (→ fruit)

centrale (adj) : mode de placentation caractérisé par la position des ovules sur un placenta en forme de colonnette au centre de l'ovaire d'un gynécée lysicarpe. (→ gynécée)

centrifuge (adj) : dont le développement s'effectue du centre vers la périphérie.

centripète (adj) : dont le développement s'effectue de la périphérie vers le centre.

cespiteux (adj) : qualifie une plante qui croît en formant des touffes.

chalaze (nf) : lieu de divergence de la vascularisation du funicule dans les tissus de l'ovule. (→ ovule)

chalazogamie (nf) : type particulier de fécondation où le tube pollinique pénètre l'ovule par la chalaze et non pas le micropyle (bouleaux, aulnes, filaos)

chaméphyte (nf) : type biologique de plante dont les tiges aériennes persistent et dont les bourgeons sont situés à moins de 50 cm du sol.

charnu (adj) : qualifie un organe dont les tissus sont gorgés de suc.

chasmogame (adj) : qualifie une fleur s'épanouissant de manière à favoriser une pollinisation croisée, c'est le cas de la plupart des fleurs.

chasmophyte (nf) : plante vivant dans les fissures de rochers ou s'accumule un peu de terre.

chaton (nm) : inflorescence spiciforme de certains arbres formé de toutes petites fleurs très serrées.

chaume (nm) : tige aérienne des Poacées (graminées) ; le chaume est creux le plus souvent, sauf au niveau des noeuds.

choripétale (adj) : = apopétale.

chorisépale (adj) : = aposépale.

chorologie (nf) : étude de la répartition actuelle et passée des espèces.

cil (nm) : poil fin qui se situe sur la marge de certains organes (feuilles, sépales, pétales etc.).

cilié (adj) : qualifie un organe bordé de cils.

circiné (adj) : qualifie un organe enroulé en crosse.

cirre (nf) : filament grêle à l'extrémité d'un organe.

cladode (nm) : rameau aplati, chlorophyllien, et simulant une feuille.

claviforme (adj) : qualifie un organe en forme de massue.

cleistogame (adj) : qualifie une fleur qui ne s'épanouit pas, c'est à dire favorisant l'autofécondation.

cloison (nf) : séparation entre deux loges d'un ovaire eu-syncarpe. (→ gynécée)

coalescent (adj) : caractérise deux organes liés entre eux mais facilement séparables.

cochléaire (adj) : qualifie une préfloraison dans laquelle un pétale recouvre les deux pétales qui le borde, eux même recouvrant les deux derniers pétales qui se chevauchent. (→ préfloraison)

collet (nm) : étroite zone de transition entre les appareils caulinaires et racinaires.

commissure (nf) : zone de contact entre les deux parties du diakène des Apiacées, par extension zone de contact entre deux organes soudés.

composé (adj) : qualifie une feuille formée de plusieurs folioles, ou une inflorescence formée par la répétition d'inflorescence élémentaires identiques. (→ feuille, inflorescence)

comprimé (adj) : qualifie un organe aplati.

conceptacle (nm) : = hypanthe.

concrecent (adj) : se dit de deux parties d'un individu qui sont intimement soudées.

condupliqué (adj) : qualifie un organe plié en deux dans le sens de la longueur.

congloméré (adj) : qualifie ce qui est réuni en une seule masse.

conné (adj) : qualifie des organes semblables soudés par leur base.

connectif (nm) : prolongement du filet de l'étamine entre les deux loges de l'anthère. (→ étamine)

connivent (adj) : qualifie des organes rapprochés les uns des autres sans pour autant être soudés.

contorté (adj) : qualifie une préfloraison dans laquelle chaque pétale recouvre partiellement l'un des deux pétales qui l'encadrent, cependant qu'il est partiellement recouvert par l'autre. (→ préfloraison)

contracté (adj) : qualifie un organe présentant plusieurs rétrécissement ou étranglement.

convoluté (adj) : qualifie un organe enroulé sur lui même.

cordé (adj) : qualifie un organe en forme de coeur ou dont la base est échancrée en coeur.

cordiforme (adj) : = cordé.

coriace (adj) : qualifie un organe qui à la consistance du cuir c'est à dire tenace et résistant.

corme(1) (nm) : tige souterraine verticale à entrenoeuds très courts appelée aussi bulbe solide (ex. Cyclamen, Crocus)

corme(2) (nf) : fruit du cormier (*Sorbus domestica*)

corniculé (adj) : qualifie un organe enroulé en forme de corne.

corolle (nf) : ensemble des pétales d'une fleur. (→ fleur)

corolliflore (adj) : qualifie une androcée épipétale. (→ étamine)

coronule (nf) : formation surnuméraire de la corolle de certaines espèces (ex *Narcissus*).

corymbe (nm) inflorescence indéfinie dans laquelle les pédoncules floraux sont insérés à des niveaux différents mais sont de longueurs inégales, ce qui fait que les fleurs se retrouvent presque dans le même plan. (→ inflorescence)

cosse (nf) : péricarpe de la gousse des Fabacées.

costé (adj) : muni de côtes.
costulé (adj) : muni de petites côtes.
côte (nf) : saillie longitudinale sur un organe (tige, fruit...)
cotonneux (adj) : qualifie un organe recouvert de poils mous, courts et entremêlés.
cotylédon (nm) : feuille embryonnaire de la plantule. (→ graine)
couché (adj) : qualifie une plante appliquée sur le sol mais n'y prenant pas racine.
couronne (nf) : = corone.
craspédodrome (adj) : qualifie un type de nervation foliaire dans lequel les nervures secondaires atteignent la marge foliaire. (→ feuille)
crassicaule (adj) : à tige charnue.
crassifolié (adj) : à feuilles charnues.
crassinucellé (adj) : qualifie un ovule pourvu d'un nucelle épais.
crassulescent (adj) : qualifie un organe, ou une plante entière, charnu(e).
crénélé (adj) : qualifie un organe pourvu de dents obtuses et arrondies. (→ feuille)
cruciforme (adj) : en forme de croix.
cuculé (adj) : en forme de capuchon.
cunéiforme (adj) : qualifie un organe en forme de coin triangulaire. (→ feuille)
cupule (nf) : structure écailluse ou épineuse en forme de coupe résultant de la fusion de bractées. (→ fruit)
cuspidé (adj) : qualifie un organe se terminant assez brusquement en pointe aiguë, mais non forcément rigide (voir acuminé) (→ feuille)
cyathium (nm) : inflorescence de base des Euphorbes, caractérisé entre autre par une fleur femelle centrale et des faisceaux de fleurs mâles unistaminées.
cyclique (adj) : qualifie une fleur dont toutes les pièces s'insèrent sur le réceptacle selon des verticilles successifs.
cylindracé (adj) : plus ou moins cylindrique.
cyme (nf) : inflorescence définie dans laquelle le bourgeon terminal venant à fleur, c'est un ou des bourgeons latéraux que reprennent la croissance avant de passer à fleur... ainsi de suite. (→ inflorescence)
cynorrhodon (nm) : faux-fruit des rosiers provenant du développement de l'hypante, et contenant les vrais fruits qui sont des akènes. (→ fruit)

- D -

décidu (adj) : = caduc
décombant(1) (adj) : se dit d'un organe qui ne peut se soutenir lui même et se recourbe vers le bas.
décombant(2) (adj) : = succube.
décurrent (adj) : qualifie une feuille dont le limbe se prolonge sur le pétiole et même sur la tige qui la porte. (→ feuille)
décussé (adj) : qualifie des éléments disposés en croix. En botanique ce terme s'applique à des paires de feuilles opposées disposées perpendiculairement à chaque noeud. (→ feuille)
défini (adj) : qualifie une inflorescence dont le bourgeon apical de l'axe principal monte à fleur. C'est un ou des bourgeons latéraux qui reprennent la croissance puis monte(nt) à fleur... ainsi de suite. (→ inflorescence)
défléchi (adj) : se dit d'un organe retombant vers le sol en formant un arc.
déhiscence (nf) : processus d'ouverture d'une structure close (anthère, capsule...) par fission. (→ fruit, étamine)
déhiscent (adj) : qualifie une organe pourvu de déhiscence. (→ fruit, étamine)
deltoïde (adj) : qualifie un organe dont la forme rappelle celle du Delta grec majuscule (Δ). (→ feuille)
demi-fleuron (nm) : fleur ligulée des Astéracées.
denté (adj) : qualifie un organe dont la marge est munie de dents. (→ feuille)
denticulé (adj) : qualifie un organe dont la marge est munie de petites dents. (→ feuille)
déprimé (adj) : qualifie un organe plus ou moins creux et affaissé.
diadelphie (adj) : qualifie un androcée dont les étamines se répartissent en deux faisceaux d'importance égale ou non. (→ étamine)
diakène (nm) : cénocarpe composé de deux méricarpes sec indéhiscents et susceptibles de se disjoindre. (→ fruit)
dialycarpellé (adj) : = apocarpe.
dialypétale (adj) : = apopétale.
dialysépale (adj) : = aposépale.
diandre (adj) : qualifie une androcée formée de deux étamines (*Veronica, Circaea...*) (→ étamine)
diaphane (adj) : qui laisse passer la lumière sans pour autant être transparent.
diaspore (nf) : terme désignant toute structure disséminée par un individu pour assurer sa multiplication.
dichasium (nm) : qualifie un type de ramification ou de cyme dans lequel la croissance est poursuivie par deux bourgeons latéraux au même niveau. (→ inflorescence)
dichotome (adj) : qualifie une formation se divisant régulièrement en deux parties identiques.
dichotomie (nf) : mode de ramification dichotome.
dicline (adj) : qualifie une espèce dans laquelle les fleurs sont unisexuées.
dicotylédones (nf plr) : classe d'Angiospermes caractérisées par une plantule possédant, en général, deux cotylédons.
didyme (adj) : qualifie un organe divisé en deux parties égales.
didynome (adj) : qualifie une androcée à quatre étamines dont deux étamines sont plus longues que les deux autres.
diécie (nf) : caractère d'un végétal dioïque. (→ étamine)
digité (adj) : qui est disposé comme les doigts d'une main.

dilaté (adj) : qualifie un organe élargi sur une partie de sa longueur.
dimère (adj) : qualifie une fleur dont chaque verticille comporte à la base deux pièces.
dimorphe (adj) : présentant un dimorphisme.
dimorphisme (nm) : caractère d'une espèce ou d'un organe présentant deux morphologies différentes.
dioïque (adj) : qualifie une espèce dans laquelle certains individus sont entièrement mâles et d'autres entièrement femelles.
diploïde (adj) : qualifie un organisme possédant deux lots de chromosomes appariés dans chaque noyau cellulaire. On symbolise ce nombre de chromosome par " $2n =$ "
diplochlamydé (adj) : qualifie une fleur dont le périanthe est double, calice et corolle, différenciés ou non.
diplostémone (adj) : qualifie un androcée dont le nombre d'étamines est double de celui des sépales ou des pétales et dont le verticille externe est alterne avec les pétales. (→ *étamine*)
disamare (nf) : double samare à deux ailes (ex : Érable). (→ *fruit*)
discoïde (adj) : en forme de disque.
disque (nm) : organe présent au sommet du pédoncule floral ayant l'aspect d'un anneau glandulaire sur lequel sont fixées les pièces florales, on parle de disque nectarifère.
distal (adj) : qualifie une position éloignée de la base d'un individu ou d'un organe.
distique (adj) : qualifie le positionnement d'organes en deux rangées parallèles, situées dans un même plan.
divariqué (adj) : caractère de ce qui est écarté et divergent.
dorsal (adj) : = abaxial
dorsiventral (adj) : qualifie une symétrie qui implique une hétérogénéité de structure entre les faces ventrale et dorsale.
dragon (nm) : pousse de multiplication végétative naissant à partir d'un organe souterrain (racine ou rhizome).
dressé (adj) : qualifie un élément plus ou moins perpendiculaire au sol.
drupacé (adj) : qualifie un fruit ayant l'aspect d'une drupe sans en être une (ex : datte, avocat)
drupe (nf) : fruit charnu caractérisé par son endocarpe lignifié. (→ *fruit*)
drupéole (nf) : unité élémentaire d'une drupe composée. (ex : Ronce, Framboise). (→ *fruit*)

- E -

endozoochorie (adj) : qualifie une diaspore qui nécessite d'être ingurgitée par un animal pour assurer sa dissémination.
elliptique (adj) : qualifie un organe en forme d'ellipse. (→ *feuille*)
émarginé (adj) : qualifie l'extrémité légèrement échancrée d'une feuille ou d'une foliole. (→ *feuille*)
embrassant (adj) : qualifie un pétiole, un limbe, des stipules etc., se prolongeant de manière à entourer l'axe qui les porte. (→ *feuille*)
embryon (nm) : ensemble de cellule diploïdes, indifférenciées, dérivant d'un zygote et se développant sur le pied mère. (→ *graine*)
endémique (adj) : qualifie un taxon qui est propre à une région géographique nettement circonscrite et limitée.
endocarpe (nm) : partie la plus interne du péricarpe. (→ *fruit*)
engainant (adj) : qualifie un organe qui forme une gaine autour d'un autre. (→ *feuille*)
ensiforme (adj) : qualifie un organe en forme de lame. (→ *feuille*)
entier (adj) : qualifie un organe, en général une feuille, dont la marge n'est ni divisée, ni même dentée. (→ *feuille*)
entomochore (adj) : qualifie une diaspore dont la dissémination est assurée par des insectes.
entomophile (adj) : qualifie une plante dont la pollinisation est assurée par les insectes.
entomophilie (nf) : pollinisation par les insectes.
entomogame (adj) : = entomophile.
entomogamie (nf) : = entomophilie
entre-nœud (nm) : espace compris entre deux nœuds successifs sur une tige.
éperon (nm) : prolongement tubulaire, cylindrique ou conique, souvent nectarifère, de certains pétales ou sépales.
éphémérophyte (nf) : thérophyte des régions désertiques à cycle particulièrement bref (de la semaine à au plus 4 mois)
épi (nm) : inflorescence indéfinie dans laquelle les fleurs sont sessiles ou presque disposées sur l'axe principal. (→ *inflorescence*)
épicalice (nm) : = calicule.
épicarpe (nm) : partie la plus externe du péricarpe. (→ *fruit*)
épichile (nm) : partie distale ou supérieure du labelle de certaine Orchidées.
épicotyle (nm) : partie de la jeune plante en germination située au dessus de l'insertion du ou des cotylédons. (→ *graine*)
épiderme (nm) : tissu de revêtement le plus périphérique des organes des plantes terrestres.
épigé (adj) : qualifie tout ce qui pousse au dessus du sol, qualifie aussi une germination dans laquelle l'hypocotyle s'allonge considérablement. (→ *graine*)
épigyne (adj) : qualifie une fleur dont l'ovaire immergé ou non dans le réceptacle est surmonté par les autres verticilles floraux. (→ *gynécée*)
épillet (nm) : inflorescence de base des Poacées (graminées), formée d'une ou de plusieurs fleurs et de pièces stériles, les glumes et les glumelles.
épine (nf) : organe rigide et piquant, se différenciant en continuité avec le xylème de l'organe qui le porte.
épineux (adj) : qualifie un végétal ou un organe portant des épines.
épipétale (adj) : qualifie une structure (en général des étamines) soudée sur les pétales. (→ *étamine*)
épiphyllé (adj) : qualifie un organe se développant sur une feuille.
épiphyte (adj/nf) : qualifie une plante se développant sur une autre plante, sans relation trophique entre elles.

épisépale (adj) : qualifie une structure soudée sur les sépales.

épitrope (adj) : qualifie un ovule anatrope pendant à raphé ventral ou dressé à raphé dorsal. (→ ovule)

équitant (adj) : qualifie des feuilles pliées longitudinalement et se chevauchant les unes les autres (Iris, Poireau...)

érémophyte (nf/adj) : plante vivant dans les déserts ou les steppes très ouvertes.

éricoïde (adj) : qualifie un végétal ayant l'habitus et en particulier le feuillage, d'une bruyère.

érodé (adj) : qualifie un organe dont la marge est irrégulièrement découpée.

essence(1) (nf) : mélange de nombreux composés volatils odorants ou odoriférants, produit par des plantes aromatiques.

essence(2) (nf) : espèce forestière en sylviculture.

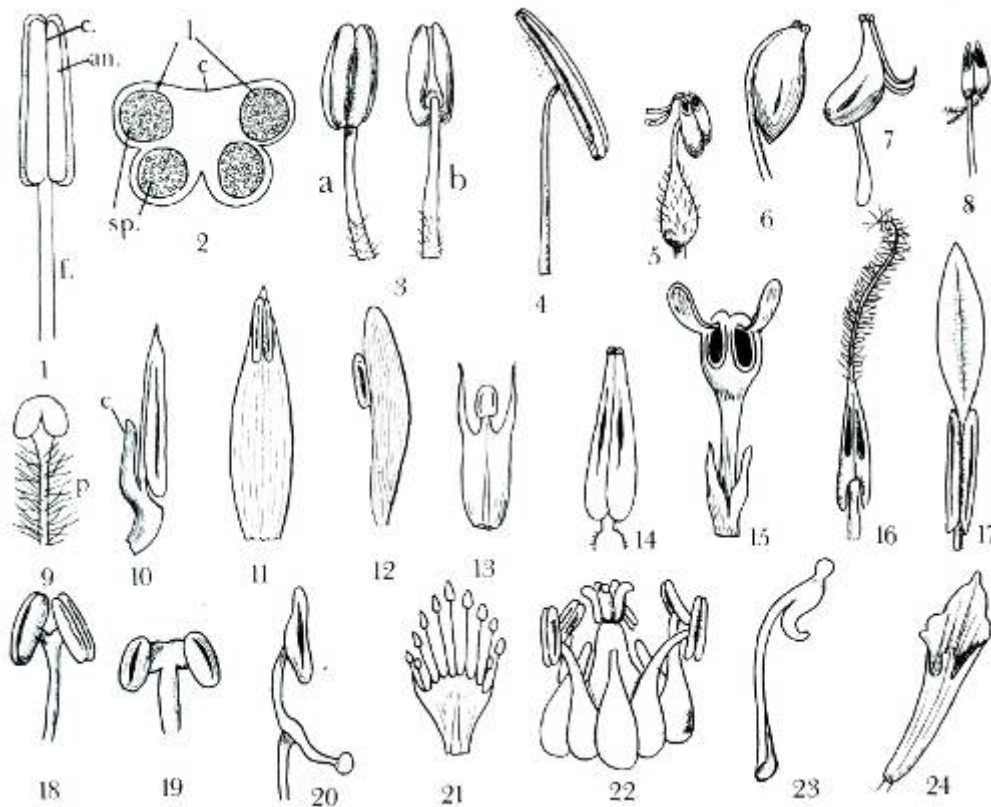
estivation (nf) : manière dont sont disposées les sépales, les uns par rapport aux autres, dans le bouton floral.



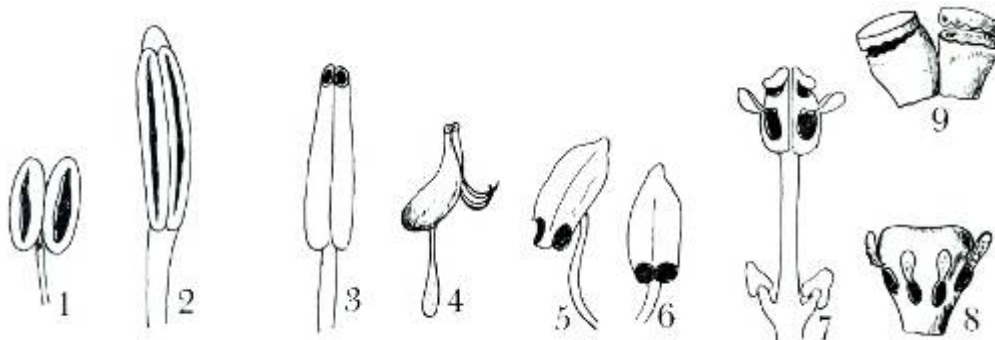
Imbriquée

Principaux types d'estivation

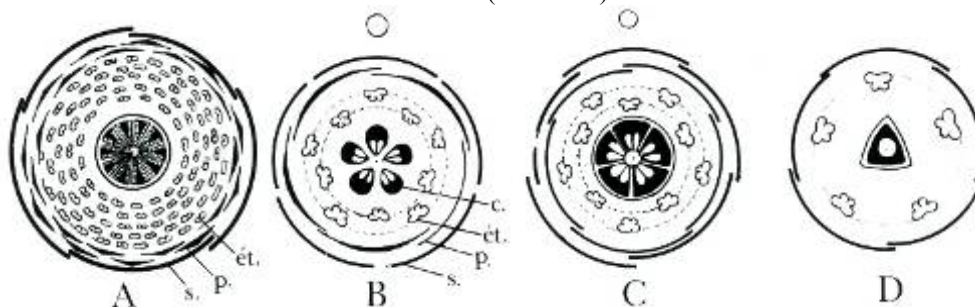
étamine (nm) : microsporophylle des Angiospermes, composée d'un filet, d'un connectif et d'une anthère.



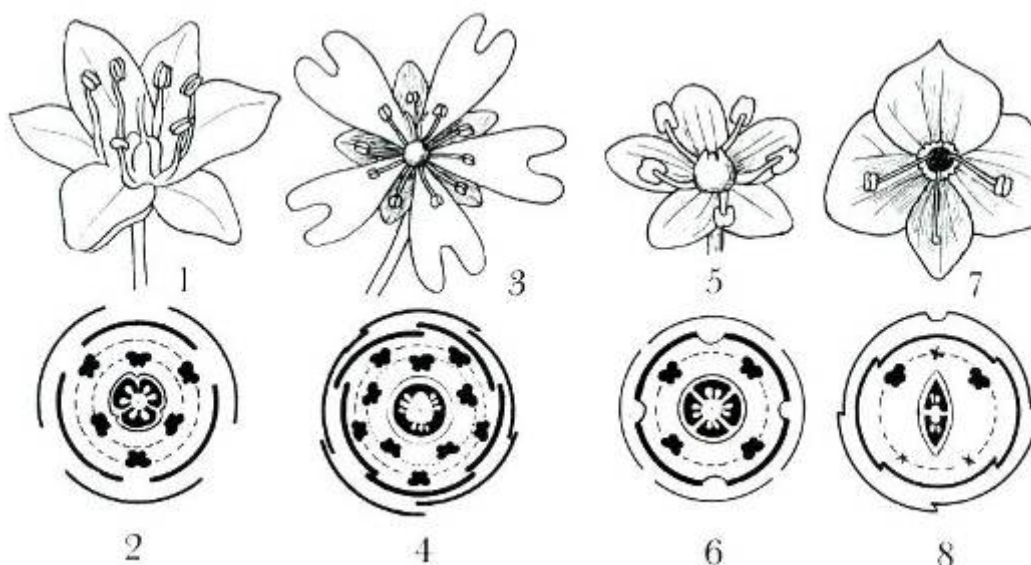
Structure des étamines et staminodes : 1. Schéma général (an : anthère, c : connectif, f : filet) 2. Coupe transversale d'anthère (c : connectif, l : loge, sp : sac polliniques) 3. Anthères basifixes, 4. Anthères médifixes, 5-8. Etamines d'éracées, 9. anthère de *Verbascum* (Scrophulariacée), 10. anthère de *Borago* (Boraginacée), 11. Filet pétaloïde de *Nymphaea* (Nymphaeacée), 12. Anthère pétaloïde de *Canna* (Cannacée) à une seule loge, 13. Etamine d'*Allium*, (Alliacée) 14. Anthère de *Solanum* (Solanacée), 15. anthère à déhiscence transverse de *Atherosperma* (Monnimiacee), 16. Etamine de *Nerium* (Apocynacée), à connectif prolongé en appendice poilu, 17. Connectif de *Halimocnemis* (Amaranthacée), prolongé en limbe pétaloïde, 18-19. Anthère bifide de *Tilia* (Malvacée), et *Thymus* (Lamiacée). 20. étamine à balancier de *Salvia* (Lamiacée). 21. Staminode de *Parnassia* (Parnassiacee), chaque branche est terminée par un nectaire. 22. Androcée de *Erodium* (Géraniacée). 23. Nectaire staminal d'*Aconitum* (Renonculacée). 24. Nectaire staminal d'*Helleborus* (Renonculacée).



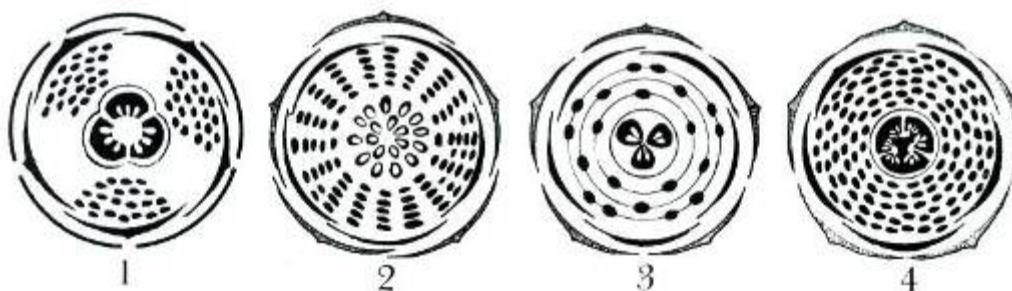
Déhiscence des anthères : 1-2. Déhiscence par deux fentes longitudinales entre les deux sacs polliniques (cas général), 3-4. Déhiscence poricide apicale chez *Solanum* (Solanacée), et *Vaccinium* (Ericacée) 5-6. Déhiscence poricide basale chez *Pyrola* (Ericacée), 7-8 Déhiscence valvaire de *Persea* et *Nectandra* (Lauracées), 9. Déhiscence pixidaire chez *Garcinia* (Clusiacee)



Types d'androécies (1). A. Androcée cyclique de *Nymphaea* (Nymphéacée), B. Androcée cyclique diplostémone de *Sedum* (Crassulacée), C. Androcée cyclique obdiplostémone de *Geranium* (Géraniacée), D. Androcée haplostémone de *Chenopodium* (Amaranthacée)



Types d'androécies (2). 1-2. Androcée diplostémone de monocotylédone, 3-4. Androcée obdiplostémone de Caryophyllacée. 5-6. Androcée ob-haplostémone de *Vitis* (Vitacée). 7-8. Androcée pléiomère de *Veronica* (Plantaginacée)



Type d'androécies méristémone. 1. Androcée à 3 étamines qui se multiplient en donnant 3 faisceaux (Clusiacee), 2. Androcée de *Rosa* (Rosacée) avec multiplication du nombre de verticilles, 3. Androcée de *Sorbus domestica* (Rosacée), le verticille externe voit ses étamines dédoublées tangentiellement. 4. Androcée de *Myrtus communis* (Myrtacée) ramification multiple de deux verticilles primitifs.



Types d'androcées, soudures. 1. Androcée monadelphie (ouvert) de *Polygala* (Polygalacée). 2-3. Diagramme floral et androcée diadelphie 1/9 de *Pisum* (Fabacée). 4. Un de deux faisceau d'étamine de *Fumaria* (Papaveracée) formé d'une étamine complète et de deux demi-étamines, 5. Androcée monadelphie (ouvert) de *Theobroma cacao* (Malvacée) formé par la fusion de 5 étamines (ét) et de 5 staminodes (st), 6. Androcée polyadelphie de *Garcinia* (Clusiaceae), 7. Androcée polyadelphie de *Hypericum aegyptiacum* (Clusiaceae), 8-9 Etamine ramifiée et coupe florale de *Melaleuca* (Myrtacée), 10. Etamines de *Ricinus* (Euphorbiacée), 11. Androcée monadelphie de *Malva* (Malvacée), l'ensemble des filets forme un tube qui entoure le gynécée, 12. Androcée synanthérée de *Cucurbita pepo* (Cucurbitacée), 13-14. Androcée synanthérée (entier et ouvert) de *Centaurea* (Asteracée)

étendard (nm) : pétale supérieur de la fleur des Fabacées.

étoilé (adj) : en forme d'étoile, certains poils sont dit étoilés lorsqu'ils sont ramifiés en étoile à l'extrémité.

étranglé (adj) : qualifie un ou une série de rétrécissements sur un organe.

euryhalin (adj) : qualifie un organisme capable de supporter de grandes variations de salinité de son milieu.

eusyncarpe (adj) : qualifie un gynécée syncarpe formé de carpelles fermés connivents, la concrescence latérale entre deux carpelles formant le septum. (→ gynécée)

euryméditerranéen (adj) : qualifie une espèce dont la répartition est centrée sur le domaine méditerranéen mais qui en débord largement.

évanescent (adj) : qui dure peu de temps.

exalbuminé (adj) : qualifie une graine dans laquelle l'albumen a disparu, remplacé en général par les cotylédons remplis de réserves. (→ graine)

exine (nf) : paroi externe du grain de pollen, caractérisée par sa structure, son ornementation et la position des apertures. (→ pollen)

exsert (adj) : qualifie un organe (souvent une étamine) qui fait saillie hors de son logement (pour une étamine, souvent le tube de la corolle).

exstipulé (adj) : qualifie une feuille dépourvue de stipules. (→ feuille)

extrorçe (adj) : qualifie une étamine dont l'anthère est tournée vers l'extérieur de la fleur. (→ étamine)

- F -

falciforme (adj) : en forme de faux. (→ feuille)

farine (nf) : revêtement pulvérulent de certains organes dans certaines familles (Primulacées, Amaranthacées...)

farineux (adj) : qualifie un organe couvert de farine.

fascicule (nm) : ensemble de fleurs sub-sessiles, en général à l'aisselle d'une bractée foliacée.

fasciculé (adj) : qualifie des organes disposés en faisceau ou en fascicule.

fastigié (adj) : qualifie l'habitus de certaines plantes en forme de pinceau.

fausse-cloison (nf) : = replum.

faux-fruit (nm) : formation d'origine diverse mais extra-carpellaire servant à la dissémination du vrai fruit ou des graines. (→ fruit)

favéolé (adj) : qualifie un organe creusé d'alvéoles régulières.

feuillage (nm) : ensemble des feuilles d'un végétal.

feuillaison (nf) : phase saisonnière de l'apparition des feuilles chez une plante.

feuille (nf) : organe assimilateur de la plante, formé en général d'un pétiole, d'un limbe et de nervures.

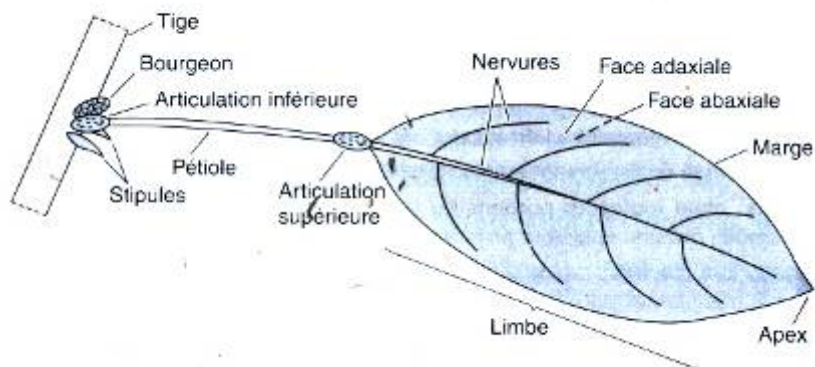
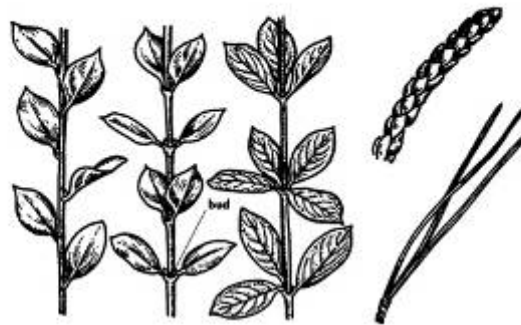


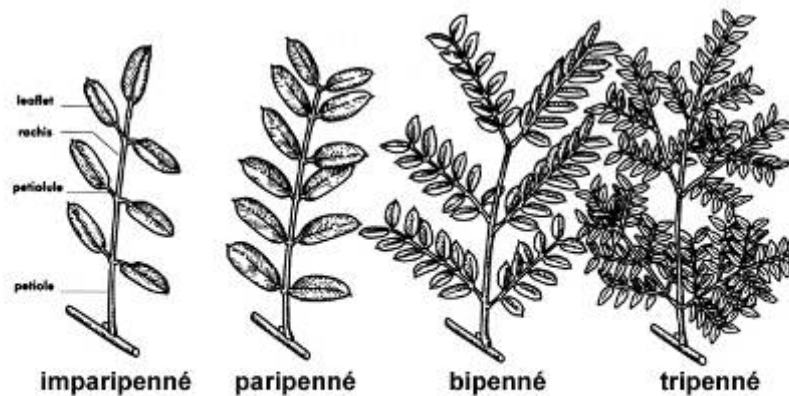
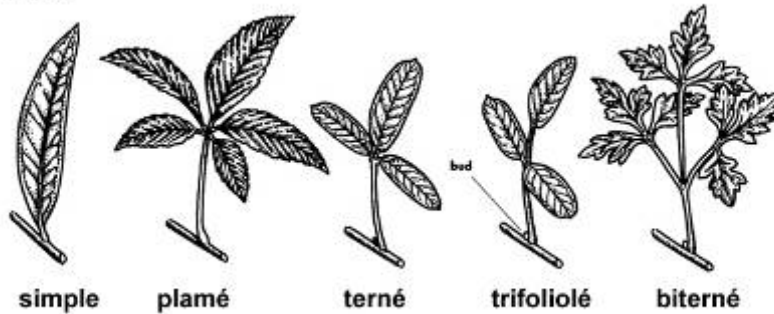
Schéma général d'une feuille de dicotylédone

FEUILLES 1 : Insertion et découpe du limbe

Insertion :

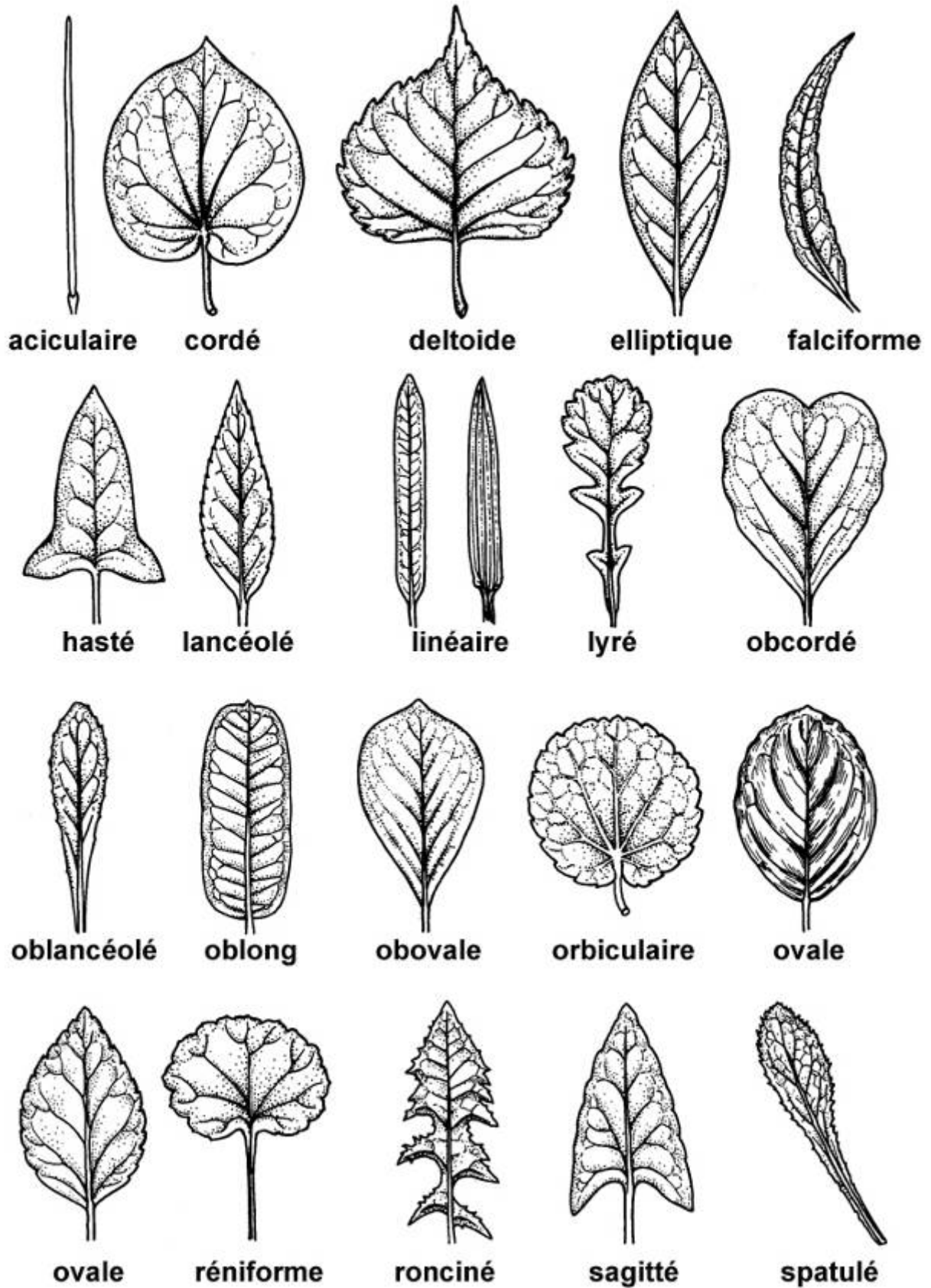


Limbe :



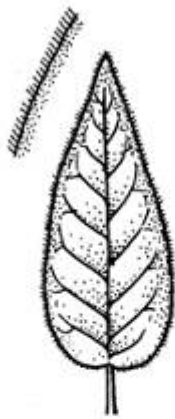
as published in Swink, F. and G. Wilhelm. 1994. *Plants of the Chicago region*. 4th ed. Indianapolis: Indiana Academy of Science.

FEUILLES 2 : Forme du limbe

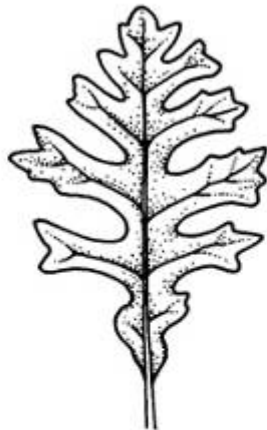


as published in Swink, F. and G. Wilhelm. 1994. *Plants of the Chicago region*. 4th ed. Indianapolis: Indiana Academy of Science.

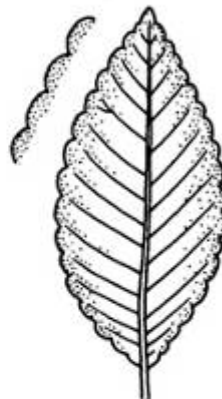
FEUILLES 3 : Marge



ciliée



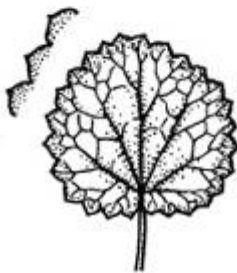
pennatifidite



crénelée



crénulée



dentée



denticulée



entière



incisée



involutée



lacérée



laciniée



lobée



pennatifide



révolutée



serrée



doublement serrée



serrulée

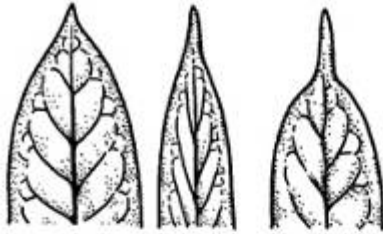


ondulée

as published in Swink, F. and G. Wilhelm. 1994. *Plants of the Chicago region*. 4th ed. Indianapolis: Indiana Academy of Science.

FEUILLES 4 : Apex, Nervation, Bases.

Apex :



largement étroitement brusquement

acuminé

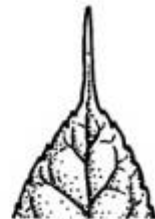


largement étroitement

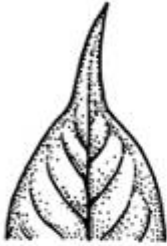
aigu



apiculé



aristé



caudé



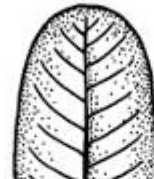
cuspidé



émarginé



mucroné



obtus



rétus

Nervation :



arquée



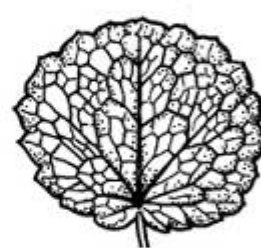
palmée



parallèle



pennée



réticulée

Base :



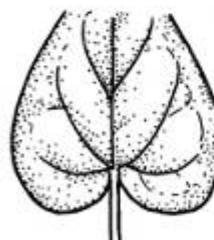
atténuée



auriculée



engainante



cordée



en coin



hastée



oblique



peltée



perfoliée



arrondie

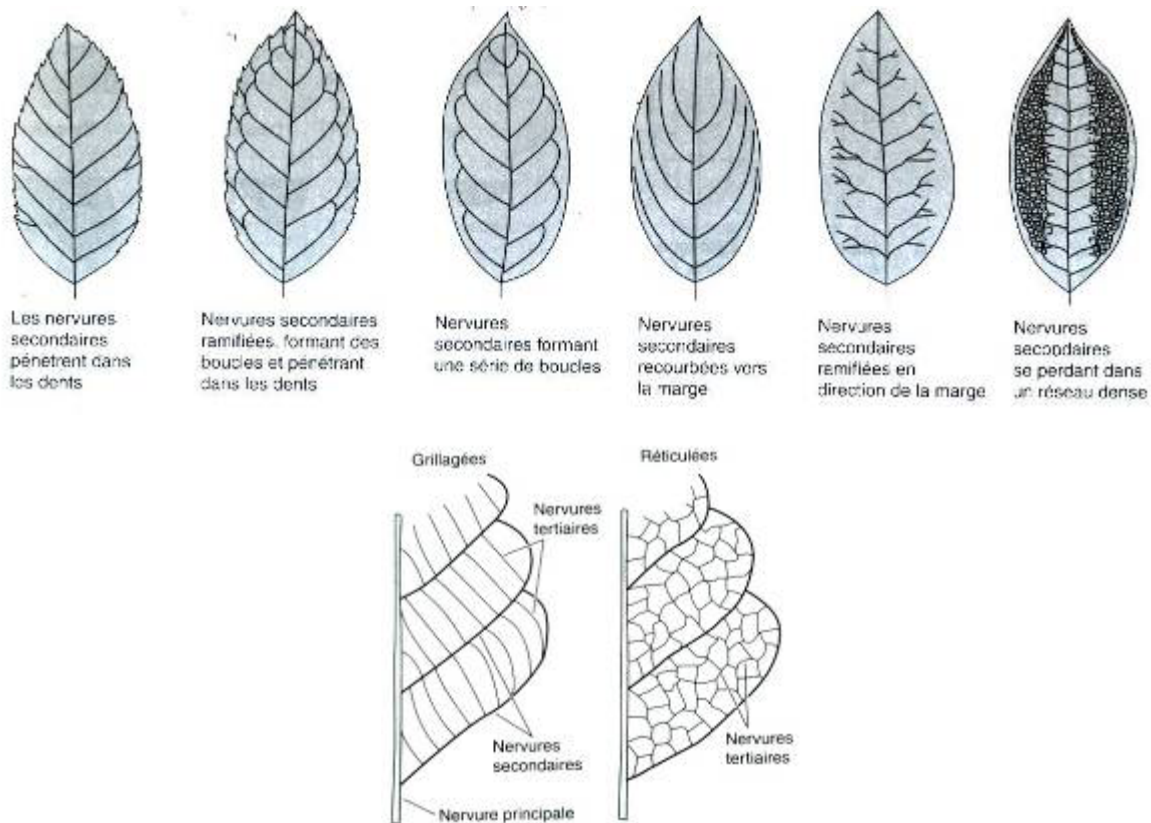


sagittée



tronquée

as published in Swink, F. and G. Wilhelm. 1994. *Plants of the Chicago region*. 4th ed. Indianapolis: Indiana Academy of Science.



Types de nervation secondaires et ultime des feuilles.

figue (nf) : = sycone. (→ fruit)

filet (nm) : partie de l'étamine s'insérant sur le réceptacle ou le périgone et portant l'anthère. (→ étamine)

filiforme (adj) : qualifie un organe aussi fin qu'un fil.

fimbrié (adj) : qualifie un organe qui est finement et irrégulièrement découpé, frangé.

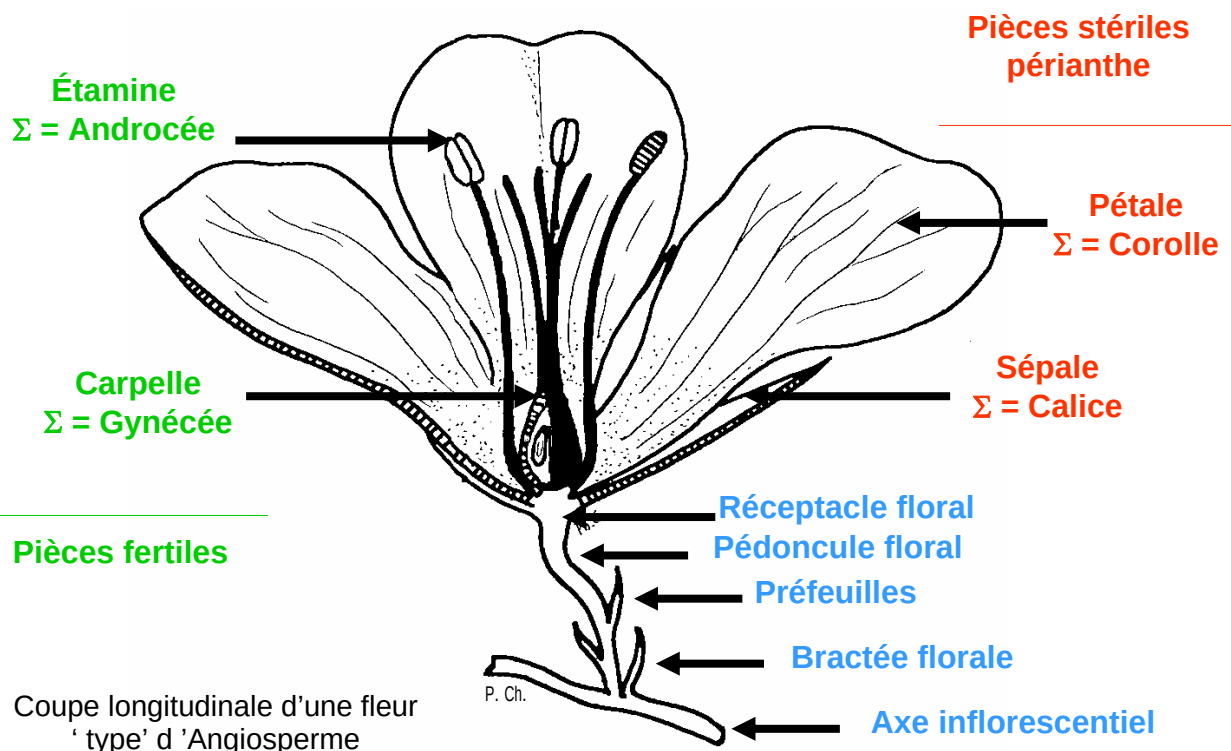
fistuleux (adj) : qualifie une tige ou un pédoncule creux.

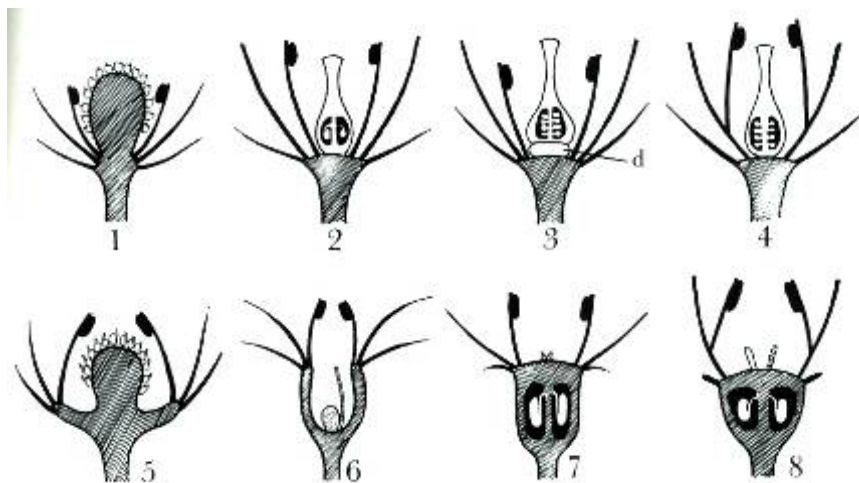
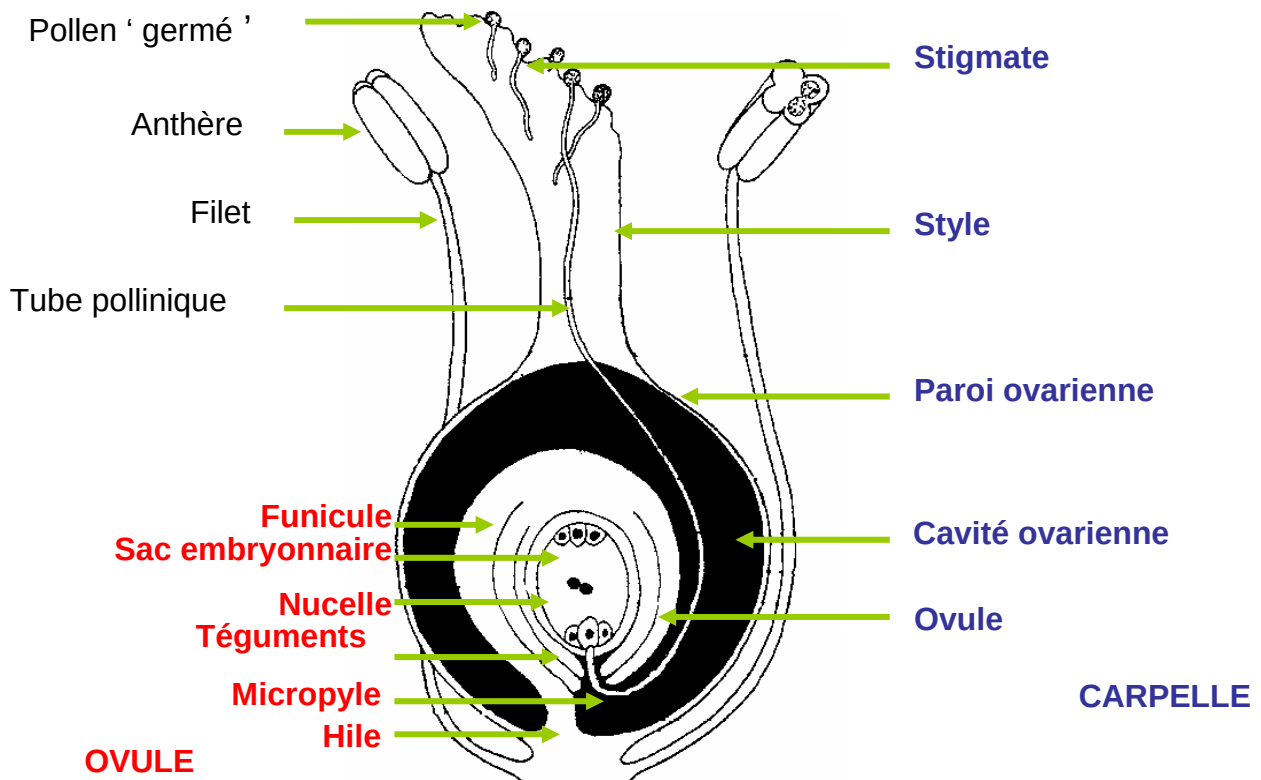
flabellé (adj) : en forme d'éventail.

flabelliforme (adj) : = flabellé.

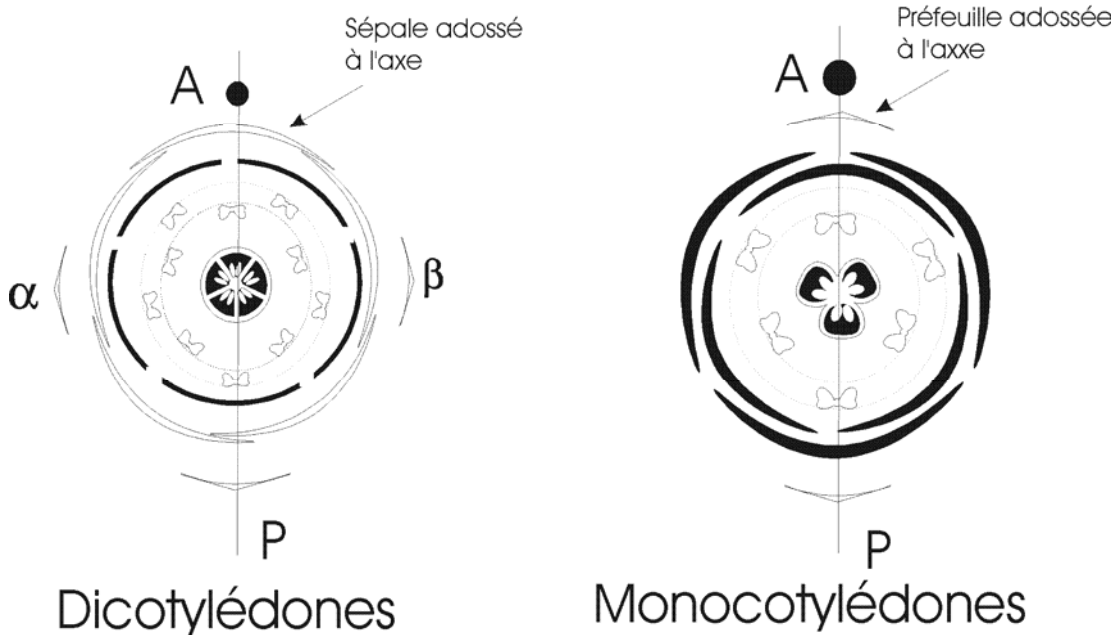
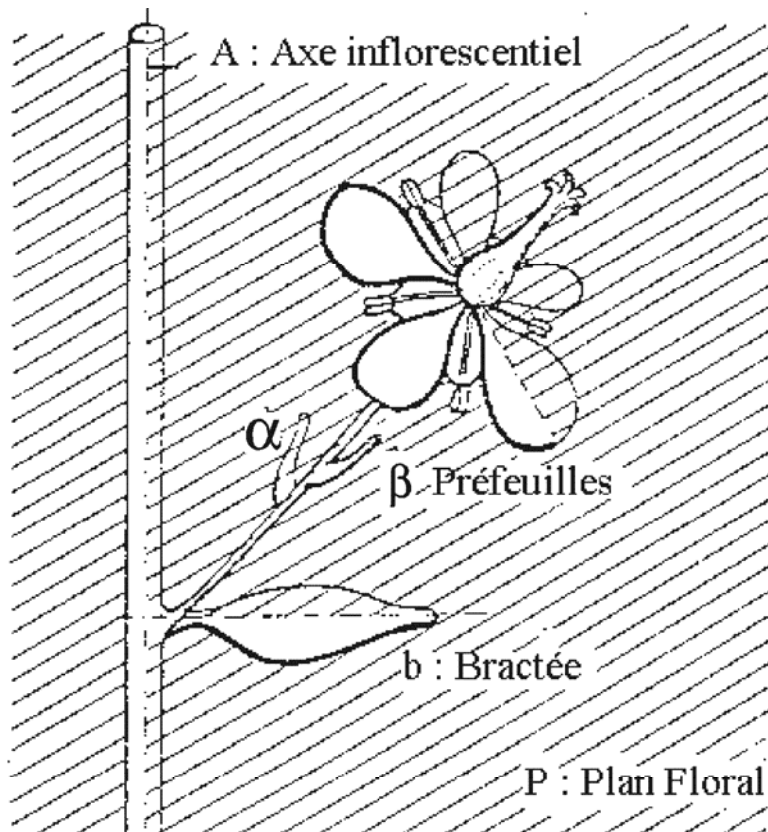
flagelliforme (adj) : qualifie une tige souple et mince, en forme de fouet, peu feuillée en général.

fleur (nf) : appareil reproducteur des Angiosperme, composé à la base de pièces stériles ou périgone et de pièces fertiles (étamines et carpelles), le tout inséré sur un réceptacle.





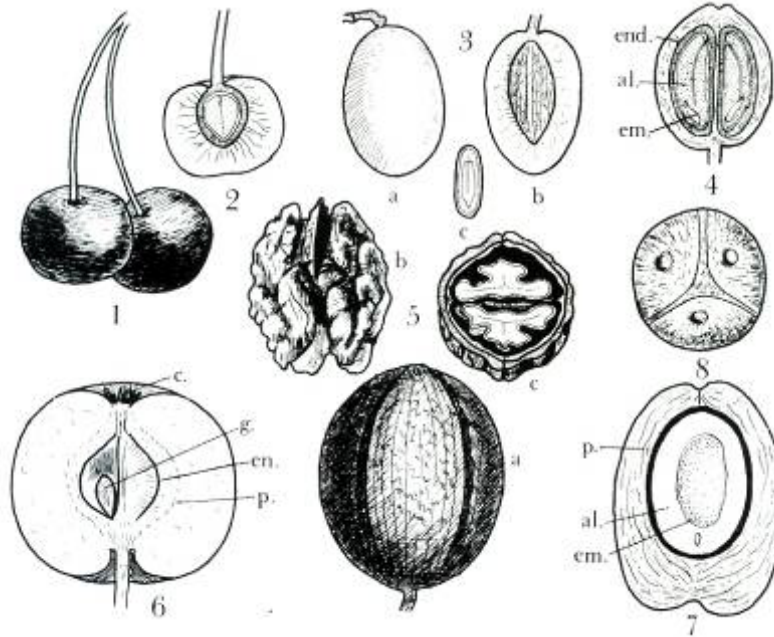
Principaux types de fleurs selon la forme du réceptacle et l'insertion des pièces florales. 1-2. Fleurs thalamiflores à réceptacle non nectarifère bombé (=thalamus, 1) ou plan (2). 3. Fleur disciflore avec présence d'un disque nectarifère sur lequel repose le gynécée. 4. Fleur corolliflore à androcée épipétale, 5-6. Fleur caliciflore à hypanthe développé bombé ou creux, le périanthe et l'androcée sont insérés sur les bords de l'hypanthe. 7-8. Fleur épigyne les pièces du périanthe et l'androcée sont insérés sur l'hypanthe et l'ovaire fusionné, en 8 fleur épigyne corolliflore.



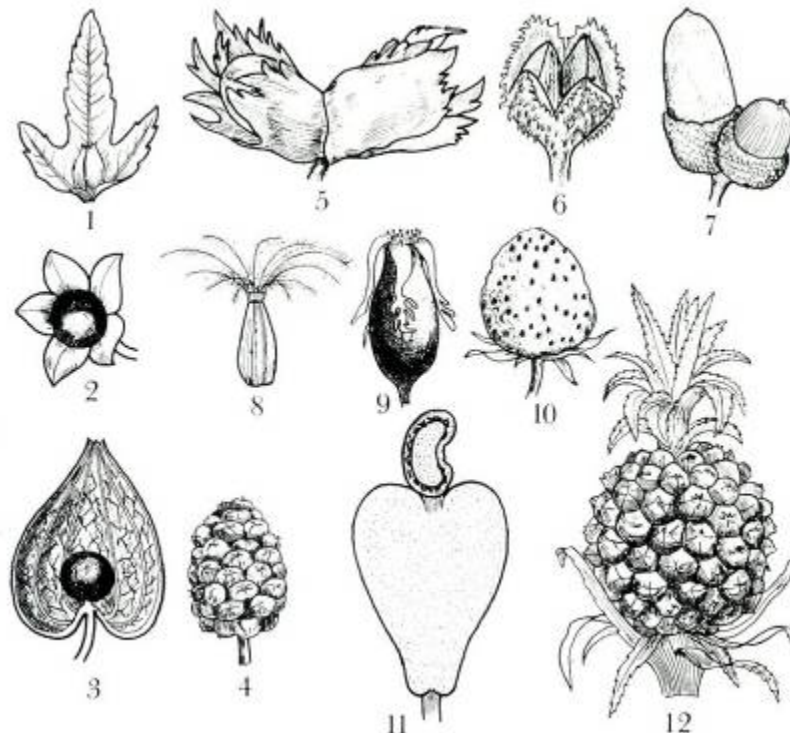
Conventions de représentation des diagrammes floraux

- fleuron** (nm) : fleur tubulée des Astéracées ou composées, régulières et en général hermaphrodites.
- flexueux** (adj) : qualifie un organe plusieurs fois courbé dans des directions différentes.
- floconneux** (adj) : qualifie un organe couvert d'amas de petits poils étoilés.
- floraison** (nf) : formation et épanouissement de la fleur, puis période durant laquelle cette fleur est épanouie.
- flosculeux** (adj) : qualifie les Astéracées (composées) dont les capitules sont uniquement formés de fleurons.
- foliacé** (adj) : qualifie une structure qui morphologiquement rappelle une feuille.
- foliole** (nf) : chacune des parties du limbe d'une feuille composée. (→ *feuille*)
- follicule** (nm) : fruit sec déhiscent par une valve et dérivant d'un seul carpelle, en général à plusieurs graines. (→ *fruit*)
- forêt** (nf) : formation végétale dominée par des arbres.
- frangé** (adj) : caractère d'un organe bordé de découpures fines et serrées.
- fructifère** (adj) : qualifie un organe qui porte des fruits.
- fructification** (nf) : phénomène de formation et de maturation du fruit.

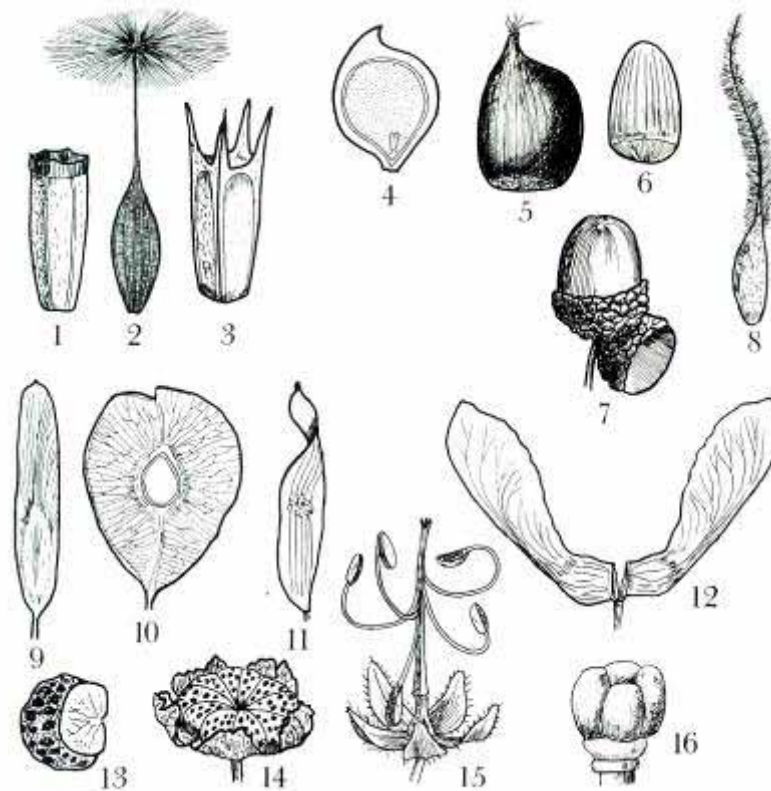
fruit (nm) : sensu stricto organe provenant de la transformation du carpelle après la fécondation.



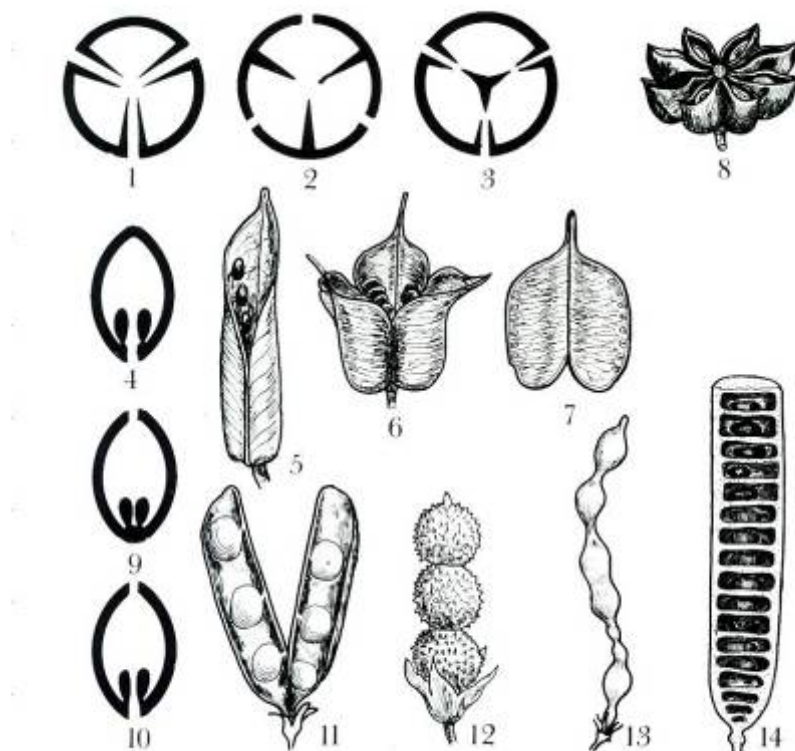
Fruits charnus (1) : 1-2. Drupe monosperme de *Prunus cerasus* (Rosacée) 3. Drupe monosperme d'*Olea europaea* (Oleacée) a. fruit entier, b. c.l., c. c.l. de la graine avec l'embryon droit. 4. Drupe polysperme de *Coffea arabica* (Rutacée) (end. endocarpe, al. albumen, em. embryon), 5. Drupe de *Juglans regia* (Juglandacée), a. vue de la drupe, b. embryon, c. coupe du noyau. 6. Pomme de *Malus sylvestris* (Rosacée), la pomme correspond à un faux fruit dérivant pour partie du vrai fruit et du réceptacle floral (hypanthe). (g. graine, en. endocarpe, p. limite du péricarpe et du réceptacle.), 7-8 Drupe de *Cocos nucifera* (Arecacée) (p. péricarpe fibreux, al. albumen liquide, em. embryon), en 8 vu du fruit montrant qu'il dérive de trois carpelles dont deux avortent.



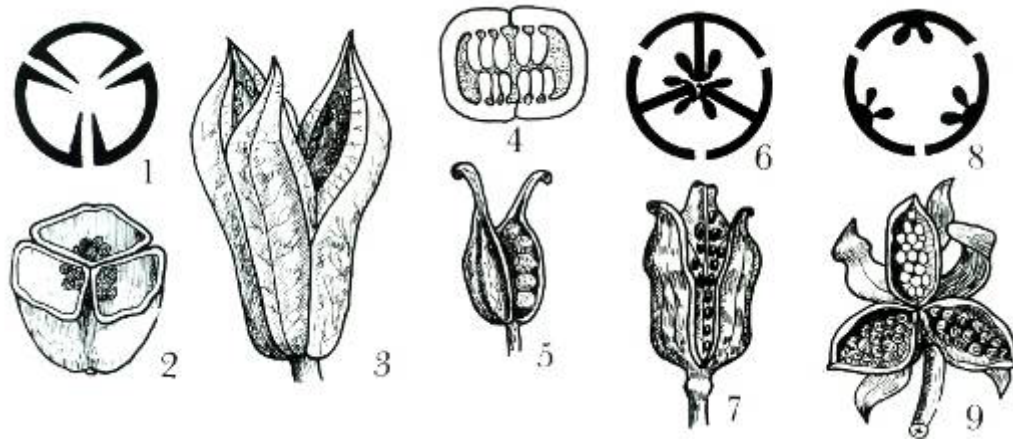
Faux-fruits et fruits complexes. 1. Akène de *Carpinus betulus* (Betulacée) accompagné de bractées de involucrales, 2-3. Baie de *Atropa belladonna* et *Physalis alkekengi* (Solanacée) avec calice accrescent et marcescent, 4. Sorose de *Morus nigra* (Moracée) (= polyakène à périanthe persistant accrescent et charnu.). 5. Noisettes = nucules de *Corylus avellana* entouré d'un involucre de bractées soudées entre elles, 6. Akènes (= faines), de *Fagus sylvatica* (Fagacée) entourées de bractées lignifiées. 7. Gland de *Quercus robur* (Fagacée) entourée d'une cupule lignifiée. 8. Cypsel de *Valeriana* (Valériacée) surmontée d'un pappus de soies plumeuses dérivées du calice accrescent. 9. Cynorrhodon de *Rosa* (Rosacée), 10. Fraîse de *Fragaria x ananassa* (Rosacée), correspond au gynophore hypertrophié portant les vrais fruits qui sont des akènes. 11. Pomme d'Acajou et « noix » de Cajou de *Anacardium occidentale* (Anacardiaceae) la « noix » correspond à l'akène qui est porté par un pédoncule floral hypertrophié correspondant à la pomme elle aussi comestible. 12. Faux-fruit de l'ananas, *Ananas comosus* (Broméliacée) résultant de la transformation d'une inflorescence complète.



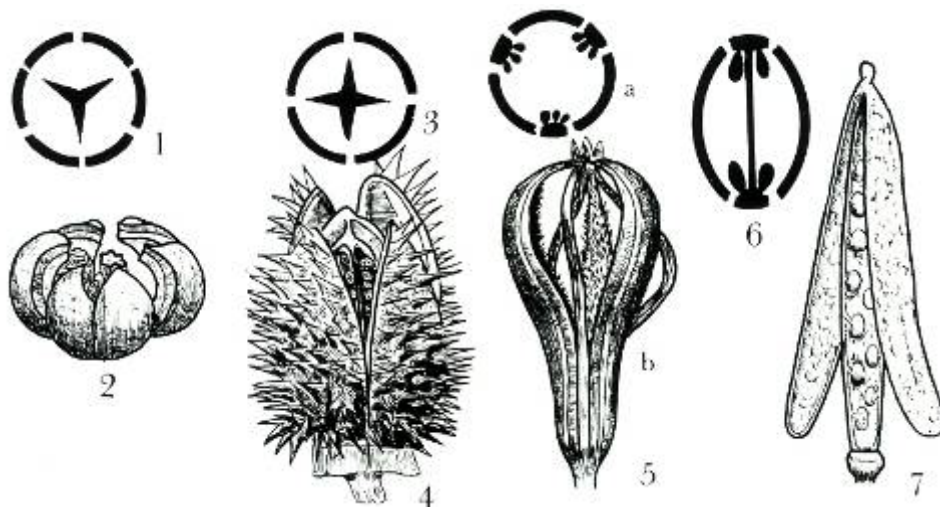
Fruit akénoïdes : 1-3 : Cypselles de *Tanacetum*, *Lactuca* et *Bidens* (Asteracées), 4. c.l. Akène de *Ranunculus* (Renonculacée), 5-7 Noix et nuelles de *Castanea sativa* (Fagacée), *Corylus avellana* (Betulacée) et *Quercus* (Fagacée), 8. Akène de *Clematis* (Renonculacée) à style plumeux accrescent, 9-11, Samares de *Fraxinus excelsior* (Oleacée), *Ulmus* (Ulmacée), *Ailanthus* (Simaroubacée), 12. Disamare de *Acer* (Sapindacée), 13-14 Méricarpe et Schizocarpe de *Malva* (Malvacée), 15. Schizocarpe de *Geranium* (Géraniacée), 16. Schizocarpe de *Salvia* (Lamiacée) = tétrakène.



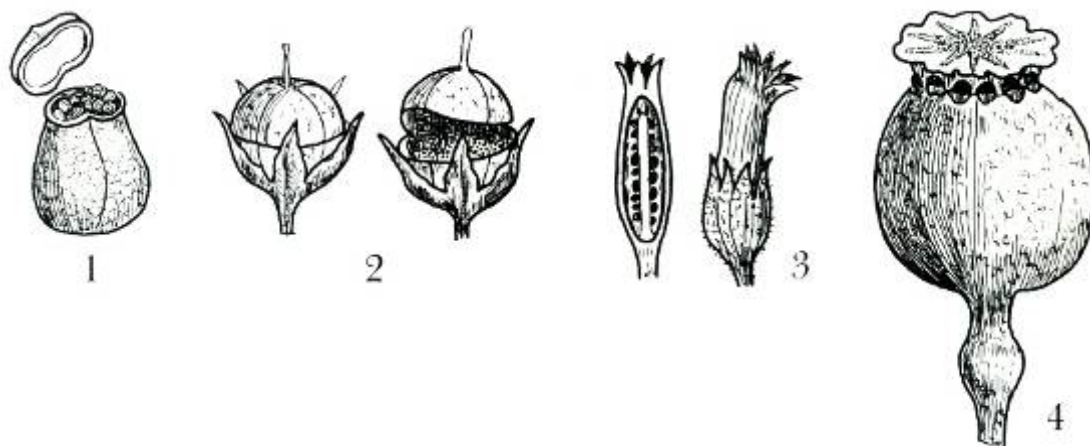
Déhiscence et fruits secs déhiscents : 1. Déhiscence septicide, 2. Déhiscence loculicide, 3. Déhiscence septifrage. 4 & 9 déhiscence ventrale et dorsale d'un follicule, 5. Follicule d'*Aquilegia* (Renonculacée), 6-7. Follicule d'*Helleborus* (Renonculacée), 8. Polyfollicule de *Illicium verum* (Schizandracée), 10. Déhiscence d'une gousse, 11. Gousse de *Pisum* (Fabacée), 12-13. Gousses lomenticarpe de *Hedysarum* et *Sophora* (Fabacées), 14. Gousse de *Cassia* (Fabacée) à recloisonnement transversal en compartiments monospermes.



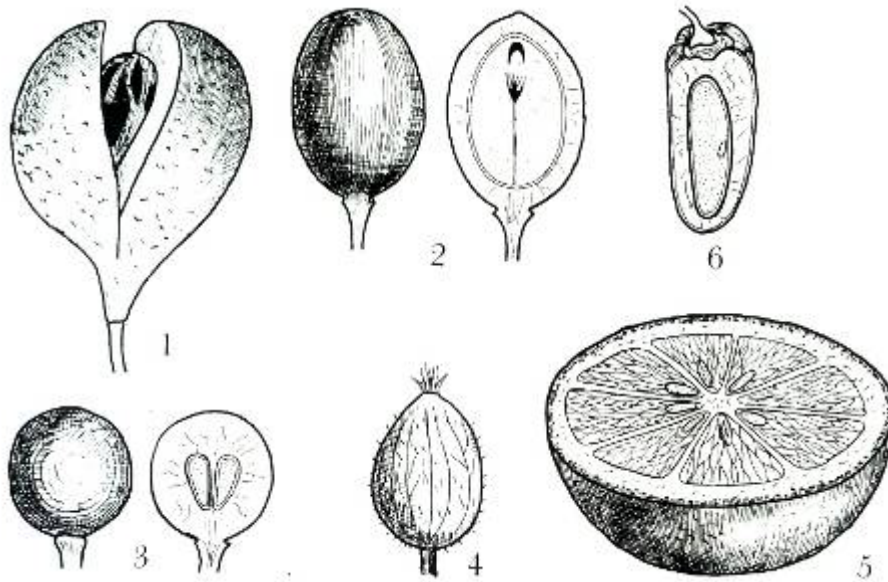
Capsules (1) : 1. Schéma de la déhiscence suturale. 2-3. C.t. et vue d'ensemble de la capsule de *Colchicum* (Colchicacée), capsule septicide s. str., 5. Capsule de *Gentiana* (Gentianacée), capsule uniloculaire à déhiscence suturale. 6. Schéma de la déhiscence loculicide. 7. Capsule de *Tulipa* (Liliacée). 8. Schéma de la déhiscence d'une capsule uniloculaire à déhiscence loculicide. 9. Capsule de *Viola* (Violacée)



Capsule (2) : 1-2. Schéma de la déhiscence et capsule de *Euphorbia* (Euphorbiacée), déhiscence loculicide, septicide et septifrage, 3-4. Schéma de la déhiscence et capsule de *Datura* (Solanacée), déhiscence loculicide, septicide et septifrage, 5. Schéma (a) et capsule d'Orchidée, déhiscence paraplacentaire. 6-7. Schéma de la déhiscence et silique de Brassicacée.



Capsules (3), déhiscences particulières : 1-2. Pyxides de *Hyoscyamus* (Solanacée) et *Anagallis* (Myrsinacée). 3. Capsule denticide de *Cerastium* (Caryophyllacée). Capsule poricide de *Papaver* (Papaveracée)



Baies : Baie coriace et déhiscente de *Myristica fragrans* (Myristicacée), 2. Baie unisémée de *Laurus nobilis* (Lauracée), 3. Baie de *Vitis vinifera* (Vitacée), baie polysperme. 4. Baie polysperme de *Ribes uva-crispa* (Grossulariacée). 5. Hespéride de *Citrus* (Rutacée), 6. c.l. baie unisémée de *Phoenix dactylifera* (Arecacée)

frutescent (adj) : qui a le port d'un arbuste ou d'un arbrisseau.

funicule (nm) : petit cordon qui relie l'ovule au placenta. (→ ovule)

fusifforme (adf) : en forme de fuseau.

- G -

gaine (nf) : partie proximale, basale, d'une feuille qui entoure la tige qui la porte. (→ feuille)

galériculé (adj) : en forme de casque.

gamète (nf) : cellules sexuelles haploïdes.

gamétophyte (nm) : individu haploïde producteur de gamète et provenant du développement d'une spore.

gamocarpellé (adj) : = syncarpe.

gamopétale (adj) : = sympétale.

gamosépale (adj) : = symsépale.

garrigue (nf) : formation arbustive basse et ouverte en région méditerranéenne.

gémisé (adj) : qualifie des structures ou des organes réunis par deux.

gemmule (nf) : bourgeon apical de l'embryon. (→ graine)

géniculé (adj) : qualifie un organe brusquement plié comme un genou.

genouillé (adj) : = géniculé.

géocarpe (adj) : qualifie une espèce qui mature ses fruits sous terre.

géophyte (nm) : type biologique correspondant à une plante passant l'hiver en ne conservant que des organes souterrains.

gibbosité (nf) : renflement en forme de bosse.

gibbeux (adj) : qualifie un organe ou une structure possédant une ou des gibbosités.

gitonogamie (nf) : type d'allogamie où la pollinisation peut être réalisée par le pollen d'une autre fleur du même individu.

glabre (adj) : dépourvu de poils.

glabrescent (adj) : presque glabre.

glabriuscule (adj) : à pilosité à peine visible.

glande (nf) : structures épidermiques ou parenchymateuses sécrétrices.

glanduleux (adj) : qualifie un organe qui possède une ou des glandes.

glaucéscent (adj) : tirant sur le glauque.

glauque (adj) : nuance de couleur imprécise entre le bleuâtre et le verdâtre pales.

globuleux (adj) : de forme sphérique ou sub-sphérique.

glochide (nf) : trichome unicellulaire terminé en pointe de flèche ou de harpon.

glomérule (nm) : inflorescence globuleuse formée de fleurs subsessiles.

glume (nf) : pièce axillant l'épillet chez les Poacées (graminées).

glumelle (nf) : pièce axillant les fleurs chez les Poacées (graminées).

glumellule (nf) : petite pièce à valeur périanthaire de la fleur des Poacées (graminées).

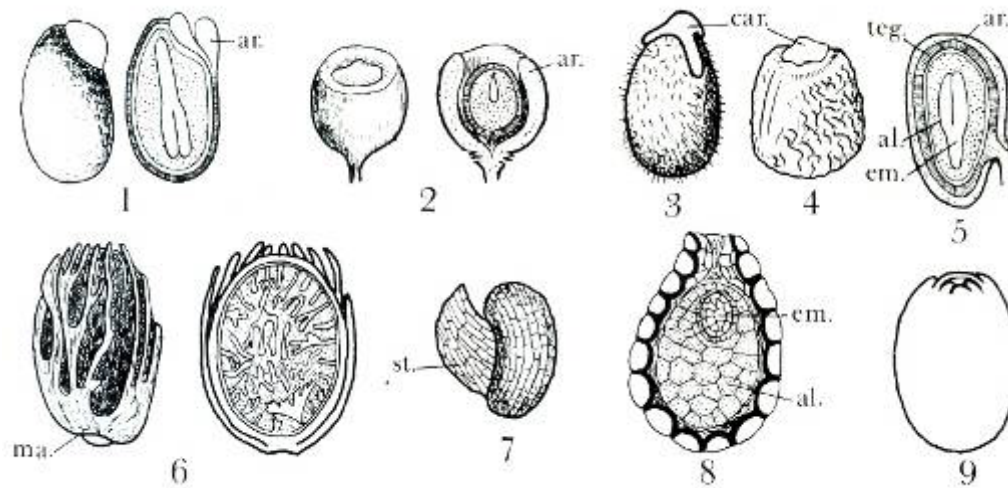
glutineux (adj) : recouvert d'une substance gluante ou collante.

gorge (nf) : partie supérieure du tube de la corolle d'une fleur sympétale.

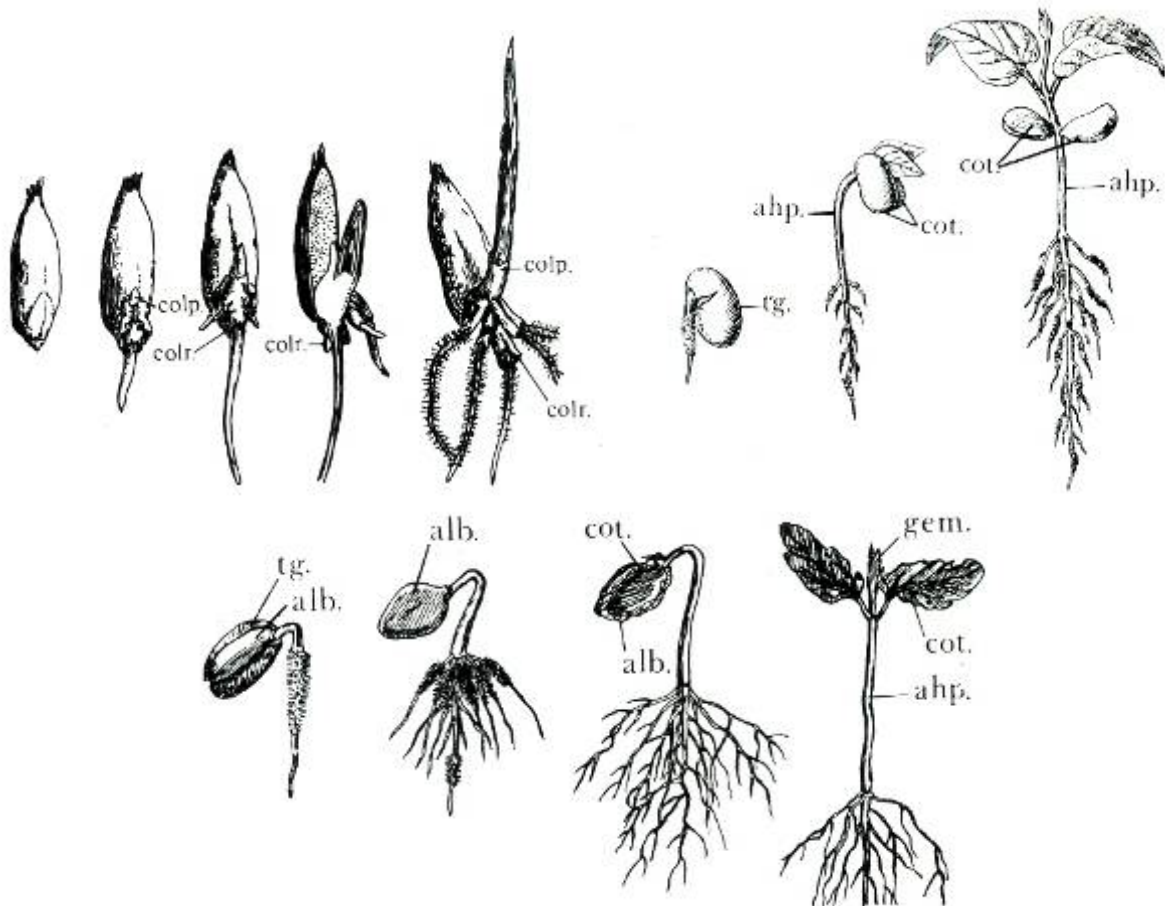
gousse (nf) : fruit sec déhiscent par deux fentes et dérivant d'un carpelle pluriovulé. (→ fruit)

gracile (adj) : fluet et élancé.

graine (nf) : organe de dissémination de la plante provenant de la maturation de l'ovule fécondé.



Graines : 1. Graine de *Viola* (Violacée) avec une arille (ar). 2. Graine de *Taxus baccata* (Taxacée) avec arille (ar). 3-4. Graines à caroncule de *Polygala* (Polygalacée) et *Euphorbia lathyris* (Euphorbiacée), 5. c.l. de graine de *Euonymus europaeus* (Célastracée) avec arillode entourant complètement la graine (ar. arillode, em. embryon, al. albumen, tég. téguments). 6. Macis (=arillode) fibreuse entourant partiellement la graine de *Myristica fragrans* (Myristicacée). 7. Strophiole de *Chelidonium majus* (Papaveracée), 9. embryon indifférencié de *Clusia* (Clusiacée)



Germinations : 1. Germination hypogée du blé, *Triticum durum* (Poacée), 2. Germination épigée du haricot, *Phaseolus vulgaris* (Fabacée), 3. Germination épigée du ricin, *Ricinus communis* (Euphorbiacée), ahp. hypocotyle, tg. téguments, cot. cotylédon(s), alb. albumen, gem. gemmule, colp. coléoptyle, colr. coléorhize.

graminiforme (adj) : qualifie un végétal ayant l'habitus d'une Graminée ou Poacée.

grappe (nf) : = racème.

grêle (adj) : qui est étroit et allongé.

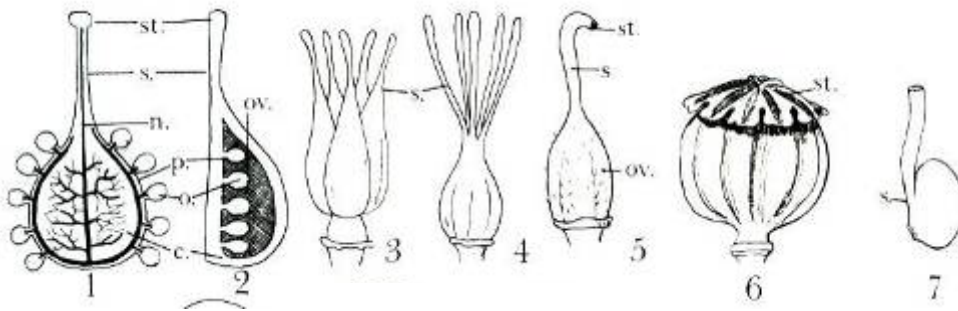
griffe (nf) : organe souterrain de certaines Orchidées ou de l'Asperge.

grimpant (adj) : qualifie un végétal qui s'élève en hauteur en prenant appui sur un support.

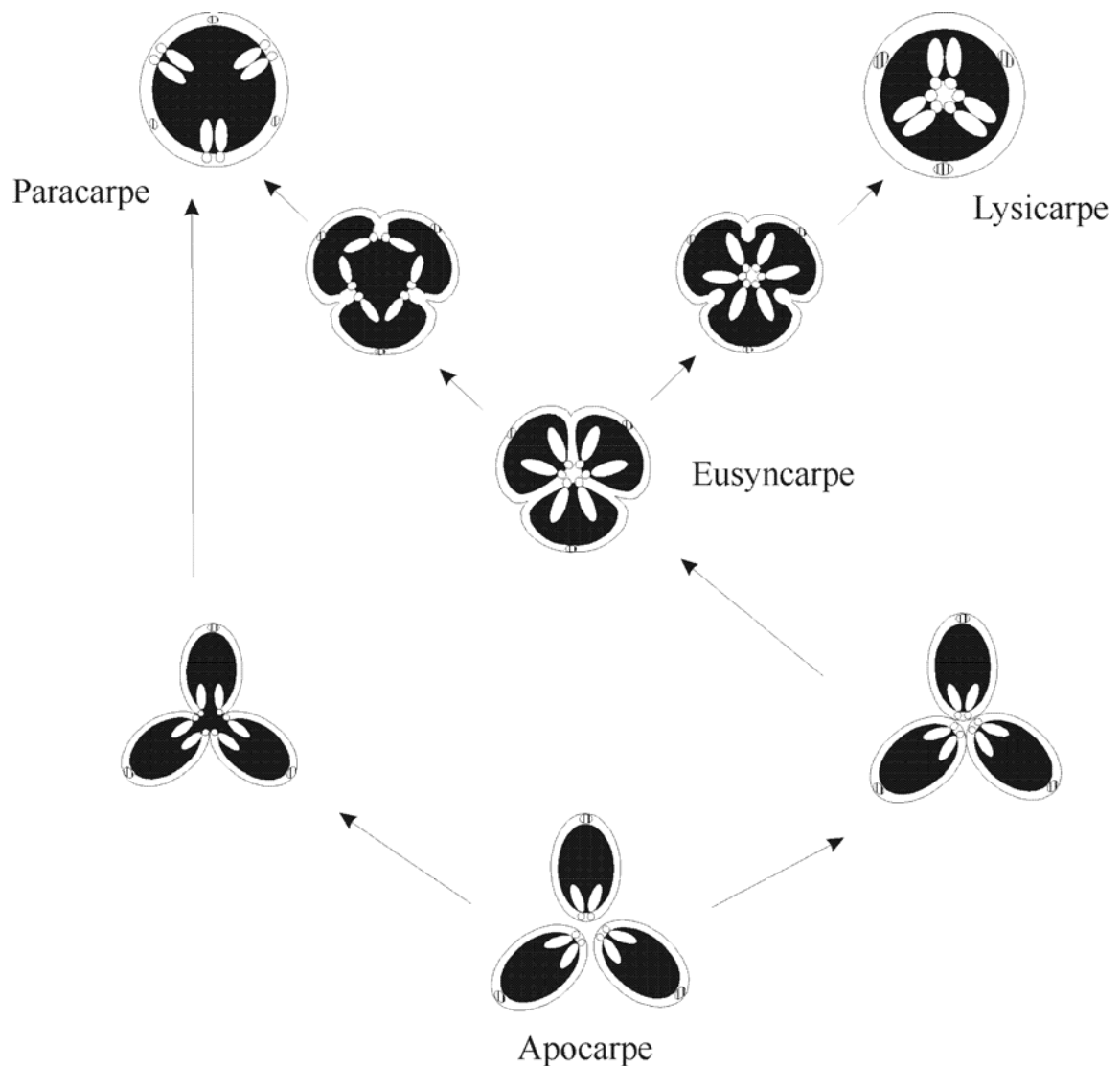
gynandre (adj) : qualifie un épillet ou un épi composé de fleurs femelles plus nombreuses que les fleurs mâles.

gynandrophore (nm) : expansion du réceptacle floral au dessus du périanthe et qui porte le gynécée et l'androcée.

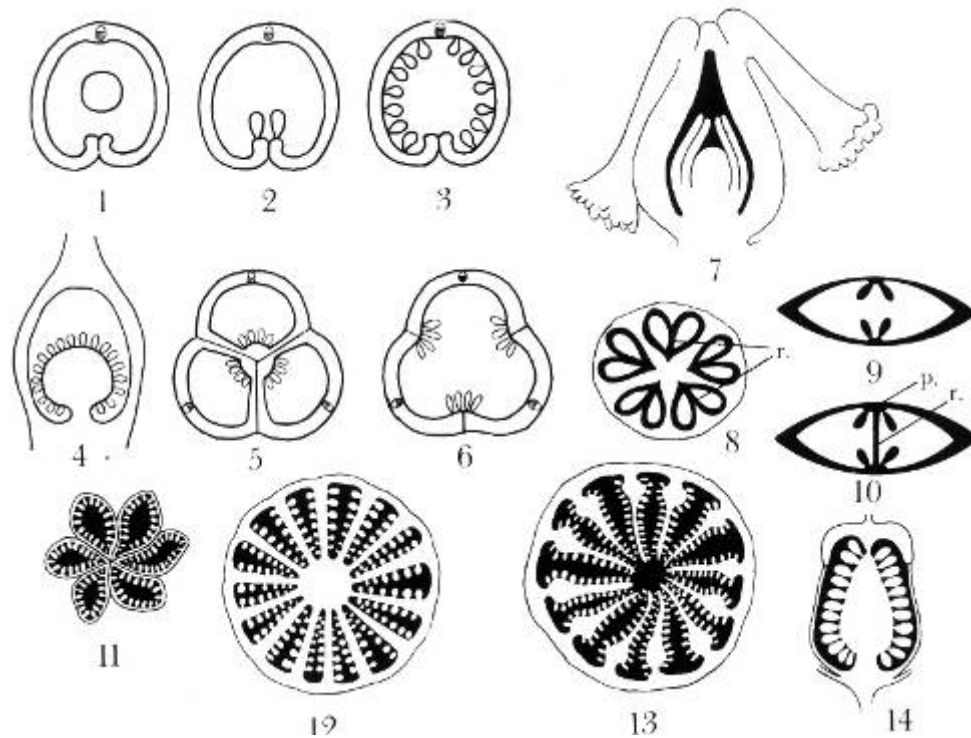
gynécée (nm) : ensemble des carpelles.



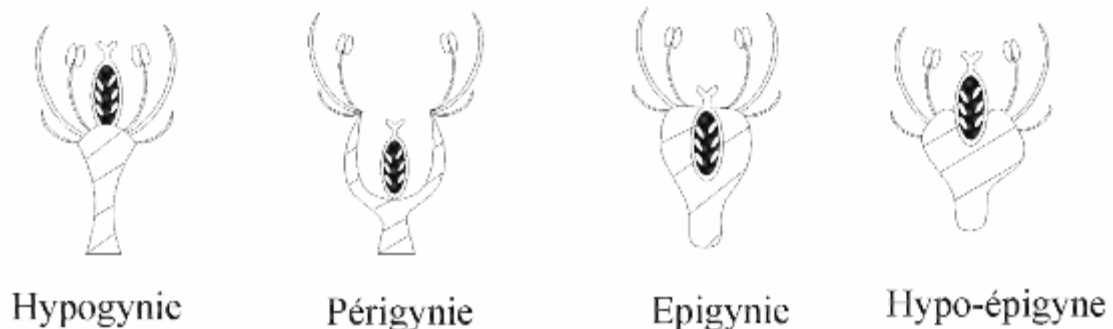
Carpelle, gynécée : 1-2 schéma théorique du carpelle (st. stigmate, s. style, n. nervure carpellaire dorsale, p. placenta, o. ovule, ov. ovaire, c. paroi ovarienne), 3. Gynécée apocarpe d'*Helleborus* (Renonculacée), 4-5. Gynécée eusyncarpe de *Linum* (Linacée) et paracarpe de *Viola* (Violacée), 6. Gynécée eu-syncarpe de *Papaver* (Papaveracée) à stigmates sessiles sur l'ovaire. 7. Carpelle de *Fragaria* (Rosacée) à style gynobasique.



Relation phylétique entre les différents types de gynécées syncarpes.



Placentation : 1. basilaire, 2. marginale, 3. laminale, 4. centrale, 5. axile, 6. pariétale, 7. basilaire, 8. Ovaire de *Linum* (Linacée) pentacarpellé et 10-loculaire (recloisonnement), 9-10. Placentation pariétale des Brassicacées avec recloisonnement (p. placenta, r. replum), 11-12 Placentation laminale ou septale de *Butomus umbellatus* (Butomacée) et de *Nymphaea* (Nymphéacée), 13. Placentation dorsale de *Papaver* (Papaveracée), les fausses cloisons portent les ovules et proviennent des nervures carpellaires dorsales. 14. Placentation centrale.



Types de fleurs en regard de la position du gynécée par rapport au réceptacle floral

gynobasique (adj) : qualifie un style inséré à la base du carpelle. (→ gynécée)

gynodiécie (nf) : caractère d'une espèce qui possède des pieds femelles et des pieds à fleurs hermaphrodites.

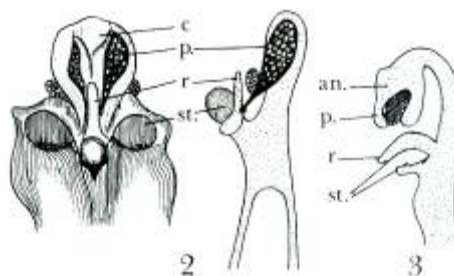
gynogénèse (nf) : développement d'un embryon à partir d'une oosphère après fécondation mais sans caryogamie.

gynomonoécie (nf) : caractère d'une espèce qui possède sur le même individu des fleurs femelles et des fleurs hermaphrodites.

gyophore (nm) : pédoncule portant le gynécée dans certaines familles. (→ gynécée)

gynostège (nm) : structure propre aux Asclépiadacées résultant de la fusion des anthères avec les stigmates.

gynostène (nm) : structure regroupant par soudure les pièces de l'androcée et du gynécée.



Gynostène d'Orchidée : r. rostre, st. stigmate, an. androcée, p. pollinie, c. connectif.

- H -

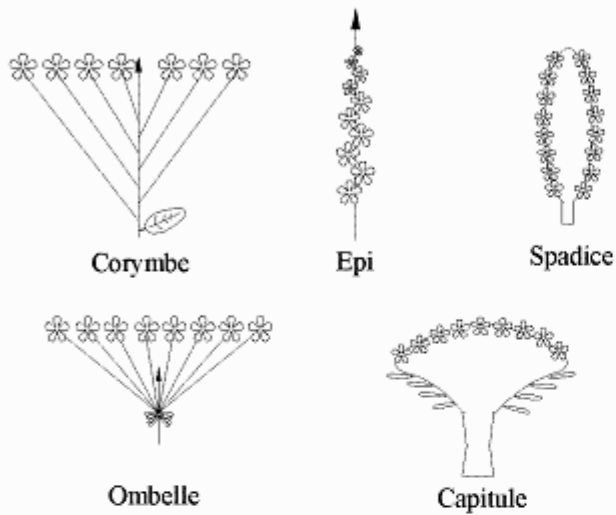
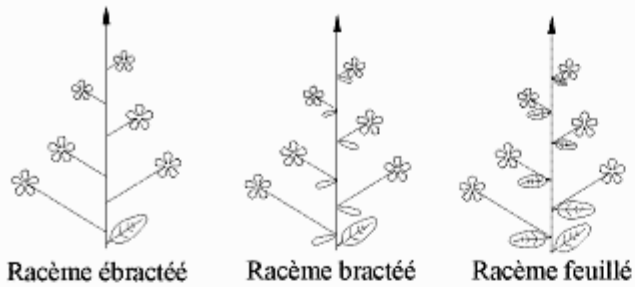
habitus (nm) : = port.
halophyte (nm) : plante ne fréquentant que les lieux saumâtres et salés.
hapaxanthie (nf) : terme désignant une plante qui ne fleurit qu'une seule fois dans sa vie.
haplochlamydé (adj) : = monochlamydé.
haploïde (adj) : qualifie une cellule ne possédant dans son noyau qu'un seul lot de chromosomes.
haplostémone (adj) : qualifie une androcée à un seul verticille d'étamines alternipétales. (→ *étamine*)
hastée (adj) : en forme de flèche. (→ *feuille*)
hélicoïde (adj) : qualifie une disposition en spirale comme une vis.
hélophyte (nm) : type biologique correspondant à des plantes aquatiques dont les feuilles dépassent de l'eau mais les bourgeons dormants sont sous l'eau.
hémicryptophyte (nm) : type biologique de plante dont les bourgeons passent l'hiver au niveau du sol ou très proche de celui-ci.
hémicyclique (adj) : spiralo-cyclique.
hermaphrodite (adj) : qualifie une fleur possédant à la fois des étamines et des carpelles fonctionnels.
hespéride (nf) : baie dont l'endocarpe est succulent (agrumes...) (→ *fruit*)
hétérochlamydé (adj) : qualifie une fleur dont le périanthe est distinctement différencié en calice et corolle.
hétérostylie (nf) : caractère d'une espèce dont les styles présentent des tailles variables.
hétérotrophe (adj) : qualifie un organisme produisant sa matière organique à partir de matière organique déjà existante.
hile (nm) : zone de l'ovule d'où part le funicule. (→ *ovule*)
holarctique (adj) : zone du globe terrestre au nord du tropique du cancer.
homochlamydé (adj) : qualifie un périanthe dont toutes les pièces, ou tépales, sont morphologiquement très semblables (ex : Tulipe).
homoplasie (nf) : désigne un caractère ou état apparu deux fois dans deux lignées différentes.
hyalin (adj) : qualifie une structure plus ou moins transparente et ayant l'aspect du verre.
hydatode (nm) : formations liées à l'excrétion ou l'exsudation d'eau et/ou de solutés.
hydrochorie (nf) : diaspore nécessitant le transport de l'eau pour assurer sa dissémination.
hydrogamie (nf) : pollinisation dans l'eau.
hydrophilie (nf) : = hydrogamie.
hydrophile (adj) : qualifie une espèce hydrogame.
hydrophyte (nf) : type biologique de plantes aquatiques qui peuvent être libres et flottantes, mais ne s'élevant pas au dessus de l'eau, et qui passent l'hiver grâce à des structures sub-aquatiques.
hypanthe (nm) : = hypanthium.
hypo-épigyne (adj) : qualifie une fleur périgyne dans laquelle l'ovaire est adhérent au conceptacle.
hypanthium (nm) : réceptacle en forme de coupe constitué par la fusion des parties basales des sépales, pétales et filets des étamines.
hypogyne (adj) : qualifie une fleur dont les pièces du périanthe et les étamines sont insérées en dessous du gynécée. (→ *gynécée*)

- I -

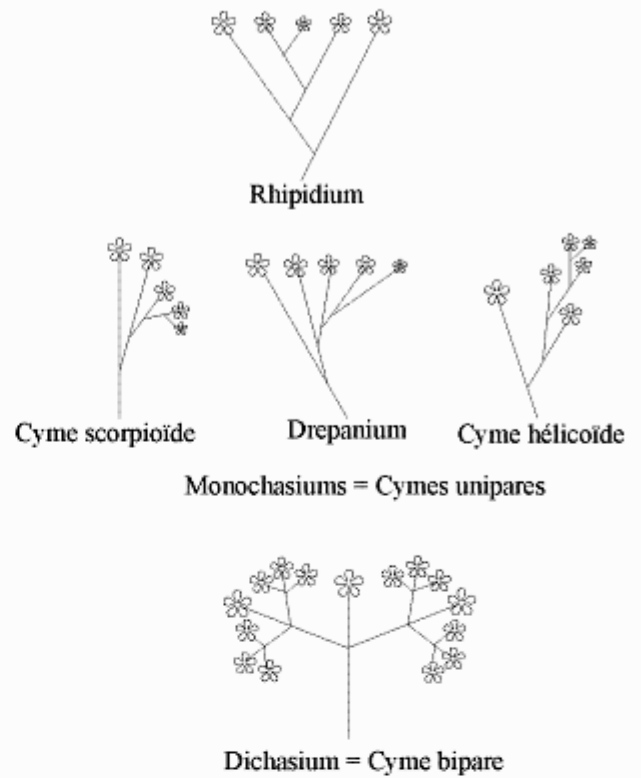
imbriqué (1) (adj) : qualifie un préfloraison ou une estivation dans laquelle un pétale est recouvert par ses voisins, un pétale recouvre ses voisins, les trois autres étant recouvrant et recouverts. (→ *préfloraison estivation*)
Imbriqué (2) (adj) : qualifie des organes insérés comme les tuiles d'un toit.
imparipenné (adj) : qualifie une feuille pennée à nombre de folioles impair. (→ *feuille*)
incane (adj) : qualifie un organe ou un individu entièrement recouvert d'une pubescence blanche.
incapitulescence (nf) : inflorescence formée de plusieurs capitules.
incisé (adj) : qualifie un organe (souvent une feuille) assez régulièrement et profondément découpé.
inclus (adj) : qualifie des étamines ne dépassant pas du tube de la corolle.
incombant (adj) : = incube.
incube (adj) : qualifie une disposition des feuilles dans laquelle le bord supérieur de la feuille recouvre le bord inférieur de la feuille située au dessus.
indéfini (adj) : qualifie une inflorescence dont la croissance est en théorie illimitée, le bourgeon terminal continuant le développement de l'axe inflorescentiel, les fleurs naissant latéralement. (→ *feuille*)
indéhiscence (adj) : qualifie un fruit ou une autre structure qui ne s'ouvre pas spontanément. (→ *fruit*)
indument (nm) : ensemble de la pilosité.
indéterminé (adj) : = indéfini.
indupliqué (adj) : qualifie un organe dont les marges sont repliées en dedans.
induvie (nf) organe (réceptacle, sépales etc.) qui se développe lors de la fructification mais qui ne provient pas des carpelles.
inermes (adj) : dépourvu d'épines, d'aiguillons, etc.
infère (adj) : qualifie un gynécée situé en dessous du niveau d'insertion des autres verticilles de pièces florales. (→ *gynécée*)
infléchi (adj) : qualifie un mouvement de courbure vers l'intérieur.
inflorescence (nf) : disposition de l'ensemble des fleurs d'un individu.

INFLORESCENCES SIMPLES

INFLORESCENCES INDEFINIE OU RACEMEUSES

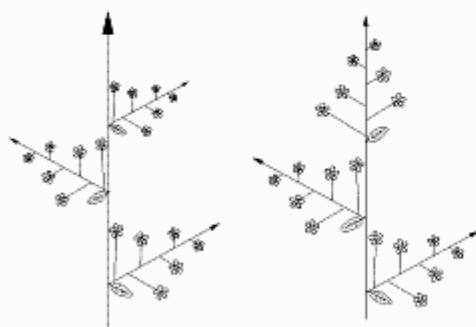


INFLORESCENCES DEFINIES OU CYMEUSES

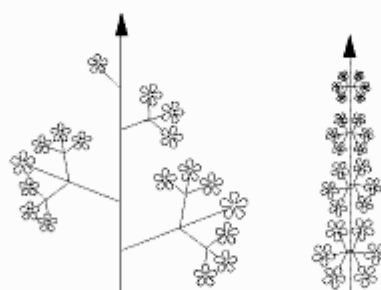


INFLORESCENCES COMPOSEES

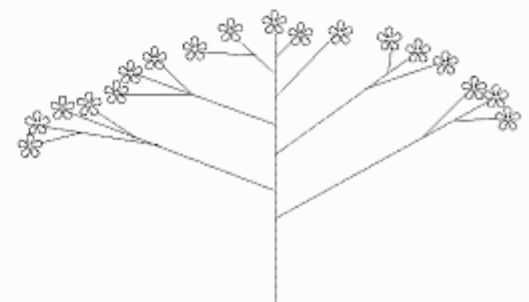
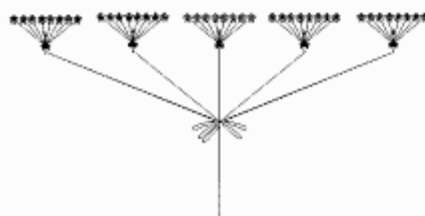
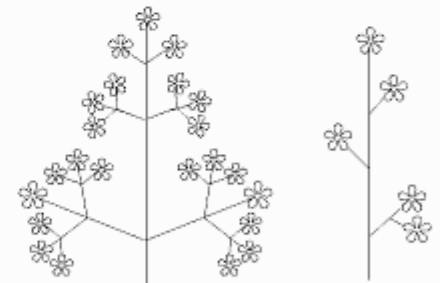
Racémeuses



Mixtes



Cymeuses



infrutescence (nf) : disposition de l'ensemble des fruits d'un individu.
innovation (nf) : talle chez les Poacées.
infundibuliforme (adj) : qualifie un organe en forme d'entonnoir.
introrse (adj) : qualifie une étamine dont la déhiscence de l'anthère s'effectue vers l'intérieur de la fleur. (→ *étamine*)
involucelle (nm) : ensemble de bractées axillant une ombellule d'Apiacée ou doublant l'involucre de bractées d'un capitule d'astéracée ou de dipsacée.
involucre (nm) : ensemble de bractées axillant une ombelle d'Apiacée d'un capitule d'Astéracée ou de Dipsacacée voire d'une fleur solitaire etc.
involuté (adj) : qualifie un organe enroulé en dedans.
irrégulier (adj) : = zygomorphe.
isomère (adj) : qualifie un verticille dont le nombre de pièces est le même que celui des autres cycles de la fleur en général.
isostémone (adj) : qualifie un androcée dont le nombre d'étamines est égal à celui des pétales ou des sépales. (→ *étamine*)

- J -

jonciforme (adj) : qui rappelle morphologiquement un jonc, en particulier les feuilles ou les tiges rides et cylindriques.

- L -

labelle (nm) : pétale supérieur (en position inférieure souvent, du fait de la résupination) des orchidées, il est souvent très différencié.
labié (adj) : qualifie un calice ou une corolle organisés en deux lèvres.
lacéré (adj) : qualifie un organe irrégulièrement incisé ou découpé.
lacinié (adj) : qualifie un organe régulièrement découpé en lanières longues et étroites, en franges allongées.
lagéniforme (adj) : en forme de bouteille.
laineux (adj) : recouvert de poils épidermiques très denses, longs et entremêlés.
laminal (adj) : qualifie une placentation sur toute la surface de la paroi de l'ovaire. (→ *gynécée*)
lancéolé (adj) : en forme de fer de lance. (→ *feuille*)
lande (nf) : formation arbustive basse et dense.
languette (nf) : = ligule.
lanugineux (adj) : = laineux
latex (nm) : mélange de polyterpènes sécrété par certains végétaux sous forme d'un liquide laiteux.
latisepté (adj) : qualifie une silique ou une silicule comprimée dans un plan parallèle au replum.
laxiflore (adj) : qualifie une inflorescence dans laquelle les fleurs sont espacées les unes des autres.
légume (nf) : sensu stricto synonyme de gousse. (→ *fruit*)
lemme (nf) : glumelle inférieure de la fleur de Poacée.
lenticulaire (adj) : en forme de lentille.
lèvre (nf) : disposition particulière des pétales ou des sépales dans certaines familles.
liane (nf) : phanérophyste ligneuse grimpante.
liber (nm) = phloème au sens large ; au sens strict phloème secondaire uniquement.
liège (nm) : = suber.
ligneux (adj) : qualifie des organe contenant du xylème secondaire et acquérant la consistance du bois.
lignifié (adj) : qualifie un tissu dont la paroi secondaire des cellules est imprégnée de lignine.
lignine (nf) : polymère de composés phénoliques extrêmement résistant mécaniquement et chimiquement.
ligule (nf) : partie de la feuille dans certaines familles surtout les Poacées, petite languette ou rangée de poils s'insérant contre la tige et située à la jonction entre le limbe et la gaine de la feuille.
ligulé (1) (adj) : en forme de languette.
ligulé (2) (adj) : muni d'une ligule.
ligulé (3) (adj) : qualifie les fleurs situées à la périphérie des capitules de certaines Astéracées (demi-fleurons).
limbe (nm) : partie en général aplatie et élargie de la feuille. (→ *feuille*)
limnophyte (nm) : type biologique correspondant à tous les végétaux aquatiques enracinés dans la vase.
linéaire (adj) : qualifie une feuille ou un autre organe allongé et très étroit.
linguiforme (adj) : en forme de langue.
lobe (nm) : division arrondie de la marge d'un organe.
lobé (adj) : qualifie un organe bordé de lobes.
lobule (nm) : lobe secondaire ou petit lobe.
lobulé (adj) : qualifie un organe présentant des lobules.
loculicide(1) (adj) : qualifie un mode de déhiscence d'une capsule au niveau de la nervure médiane des loges, c'est à dire entre les placentas. (→ *fruit*)
loculicide(2) (adj) : qualifie la déhiscence d'une anthère sur toute la longueur de chaque loge. (→ *étamine*)
lodicule (nf) : = glumellule.
loge(1) (nf) : partie de l'anthère contenant en général deux sac polliniques, les deux loges de l'anthère sont réunies par le connectif. (→ *étamine*)
loge(2) (nf) : compartiment dans l'ovaire d'un gynécée syncarpe. (→ *gynécée*)

lomentacé (adj) : qualifie un fruit en général une gousse ou une silique recloisonnée transversalement, secondairement, en articles monospermes le plus souvent et se débitant en articles. (→ fruit)
longistylé (adj) : qualifie une fleur dont le style est manifestement plus long que le style d'une autre fleur de la même espèce.
lyré (adj) : qualifie une feuille imparipennée dont le lobe terminal est bien plus développé que les latéraux. (→ feuille)
lysicarpe (adj) : qualifie un gynécée syncarpe dérivant d'un gynécée eusyncarpe par disparition des septa, une colonne centrale ou columelle, plus ou moins complète, de nature carpellaire subsistant au centre de la cavité ovarienne. (→ gynécée)

- M -

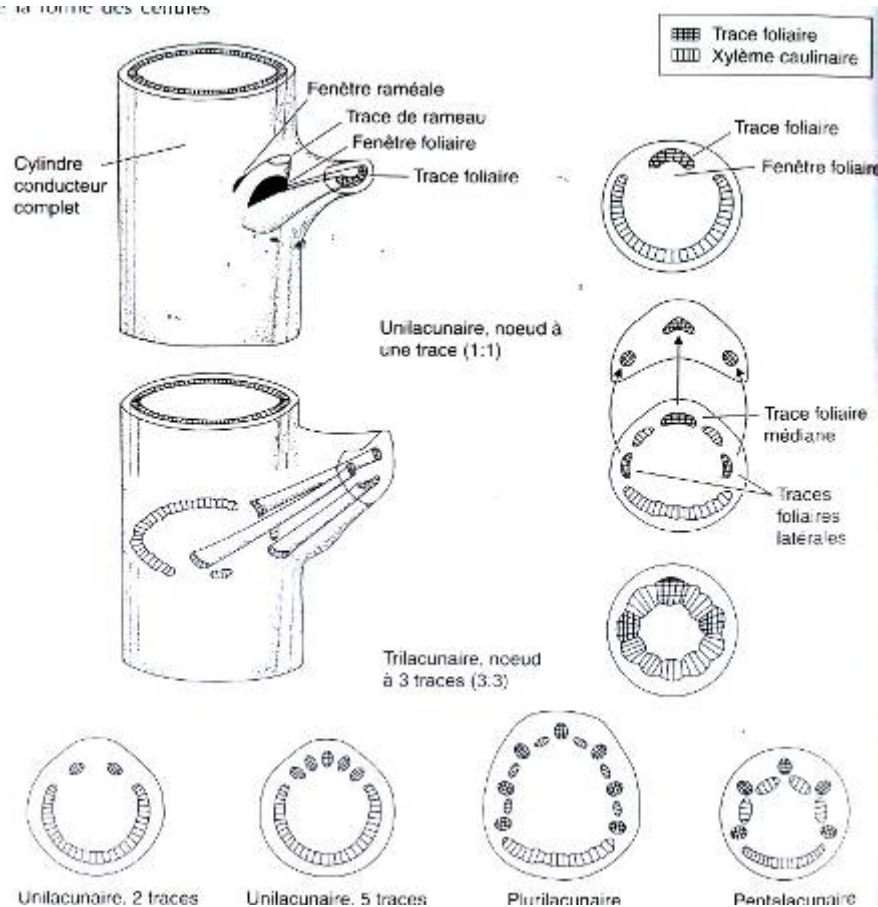
maculé (adj) : couvert de taches irrégulières et d'une couleur différente.
maquis (adj) : formation arbustive méditerranéenne, relativement haute, dense et fermée.
marcescent (adj) : qui sèche sans pourrir en persistant assez longtemps en place avant de tomber.
marcottage (nm) : mode de multiplication végétative reposant sur la possibilité de certaines tiges aériennes de s'enraciner pour donner un nouvel individu.
médifixe (adj) : qui est fixé au milieu d'un organe ou qui est fixé par son milieu. (→ étamine)
mégaphorbiaie (nf) : formation végétale à base de grandes plantes herbacées vivaces.
méiomère (adj) : = oligomère.
méiostémone (adj) : = paucistémone.
méricarpe (nm) : carpelle dissocié d'un schizocarpe. (→ fruit)
méristémone (adj) : = polystémone.
mésocarpe (nm) : partie médiane du péricarpe. (→ fruit)
micropyle (nm) : discontinuité des téguments de l'ovule par lequel rentre le tube pollinique en général. (→ ovule)
microsporogénèse (nf) : nom donné à la formation des microspores dans le sac pollinique. Elle peut être soit successive quand la séparation des cellules suit chacune de deux divisions mitotiques ou simultanée si les quatre microspores se séparent une fois les deux divisions mitotiques effectuées.
microsporophylle (nf) : feuille fertile mâle.
mixte (adj) : qualifie une inflorescence composée à la fois d'inflorescences définies et indéfinies.
monadelphie (adj) : qualifie un androcée dont les étamines sont toutes soudées par leurs filets. (→ étamine)
monandre (adj) : qualifie un androcée à une seule étamine. (→ étamine)
moniliforme (adj) : en forme de collier de perle, de chapelet.
monocarpellé (adj) : = unicarpellé.
monocarpique (adj) : qualifie une plante qui ne fleurit et ne fructifie qu'une seule fois dans sa vie.
monochlamydé (adj) : qualifie une fleur dont le périanthe est réduit à une seule enveloppe, le calice.
monocotylédone (nf) : Angiosperme dont l'embryon ne comporte qu'un seul cotylédon, en fleurs souvent trimères et à feuilles souvent à nervation parallèle.
monoïque (adj) : qualifie une plante possédant à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles.
monophylétique (adj) : qualifie un ensemble d'unités taxonomiques ayant un seul ancêtre commun.
monopodial (adj) : dont la croissance est assurée d'année en année par le bourgeon terminal.
monosperme (adj) : qui ne contient qu'une seule graine.
monosulqué (adj) : qualifie un type de pollen qui ne possède qu'une seule apertures. (→ pollen)
mucron (nm) : petite pointe à l'extrémité d'un organe. (→ feuille)
mucroné (adj) : qui se termine par un mucron. (→ feuille)
mucronulé (adj) : qui se termine par un très court mucron. (→ feuille)
myrmécochorie (nf) : dissémination des diaspores par les fourmis.

- N -

nanophanérophyte (nm) : phanérophyte de moins de 7 m.
nectaire (nm) : glande située au niveau d'une fleur ou d'une feuille, qui sécrète du nectar.
nectar (nm) : sécrétion sucrée de certains végétaux, en général attractive pour les insectes.
nectarifère (adj) : qualifie une plante ou un organe qui sécrète du nectar.
néotropical (adj) : dont la distribution est centrée entre les tropiques du nouveau monde.
nervation (nf) : disposition des nervures dans une feuille. (→ feuille)
nervure (nf) : structure conductrice de sève située dans le limbe des feuilles. (→ feuille)
neutrophile (adj) : qualifie un organisme qui préfère ou exige des condition de pH proches de la neutralité.
nitrophile (adj) : qualifie une espèce qui préfère ou exige des teneurs en azote très importantes (nitrate en général).
nodosité (nf) : hypertrophie racinaire, caulinare ou foliaire liée à une symbiose bactérienne.
nodule (nm) : = nodosité.

noeud (nm) : zone plus ou renflée de la tige où naît une paire de feuilles, zone de prolifération localisée du xylème (Poacées).

et de la forme des cellules



noix (1) (nf) : fruit sec indéhiscent issu d'un gynécée syncarpe.

noix (2) (nf) : noyau de la drupe du Noyer.

noyau (nm) : endocarpe et graine d'une drupe. (→ fruit)

nucelle (nm) : tissus diploïde de l'ovule dans lequel une cellule va subir la méiose. (→ ovule)

nucule (1) (nf) : méricarpe indéhiscent, monosperme, à une seule loge et à péricarpe dur. (→ fruit)

nucule (2) (nf) : petite noix (ex : Noisetier). (→ fruit)

nudicaule (adj) : à tige nue, sans feuilles.

- O -

obclavé (adj) : en forme de massue renversée.

obcordé (adj) : en forme de coeur renversé. (→ feuille)

obdiplostémone (adj) : qualifie un androcée dont le nombre d'étamines disposé sur deux verticilles est double de celui des pétales ou des sépales et dont le verticille externe est opposé aux pétales. (→ étamine)

obhaplostémone (adj) : qualifie un androcée à un seul verticille d'étamine en position oppositipétale. (→ étamine)

obisostémone (adj) : qualifie un androcée dont les étamines sont en nombre égal à celui des pièces de la corolle et opposées à celles-ci. (→ étamine)

oblancolé (adj) : en forme de fer de lance renversé. (→ feuille)

oblong (adj) : qualifie un organe plus large que long et arrondi aux deux extrémités. (→ feuille)

obovale (adj) : en forme d'ovale renversé. (→ feuille)

obtus (adj) : qualifie un organe dont l'extrémité est arrondie. (→ feuille)

ochréa (nm) : structure résultant de la fusion des stipules et entourant, comme une gaine, la tige à la base du pétiole. (→ feuille)

odorant (adj) : qui dégage une odeur.

odoriférant (adj) : qui dégage une odeur agréable.

œuf (nm) : = zygote.

oléagineux (adj) : dont la teneur en lipides est importante.

oligomère (adj) : qualifie un verticille dont le nombre de pièce est inférieur à celui de la fleur en général. (→ étamine)

ombelle (nf) : inflorescence indéfinie dans laquelle les fleurs (ou les ombellules) sont portées par des pédoncules partant tous d'un même point et se terminant dans un même plan ou presque. (→ *inflorescence*)

ombellule (nf) : ombelle secondaire dans une ombelle composée. (→ *inflorescence*)

onglet (nm) : partie basale plus étroite d'un pétale, plus ou moins marqué selon les espèces.

onguiculé (adj) : qualifie un pétale dans lequel l'onglet est bien marqué.

oosphère (nf) : gamète femelle.

opposé (adj) : qualifie deux organes insérés au même niveau et se faisant face. (→ *feuille*)

oppositipétale (adj) : qualifie des étamines disposées de manière opposée aux pétales. (→ *étamine*)

orbiculaire (adj) : dont le contour est presque circulaire. (→ *feuille*)

oreillette (nf) : excroissances, en général symétriques, situées à la base d'un limbe de feuille ou de pétale, on parle aussi d'oreillettes, par extension, pour de grandes stipules. (→ *feuille*)

organe (nm) : partie bien délimitée d'un organisme et assurant une (des) fonction(s) bien définie(s).

ornithochorie (nf) : dissémination des diaspores par les oiseaux.

ornithophile (adj) : qualifie une espèce dont la pollinisation est assurée par des oiseaux.

orophyte (adj) : qualifie une plante dont la répartition se limite aux montagnes.

orthotrope (adj) : qualifie un ovule dans lequel le hile, le micropyle et la chalaze sont alignés. (→ *ovule*)

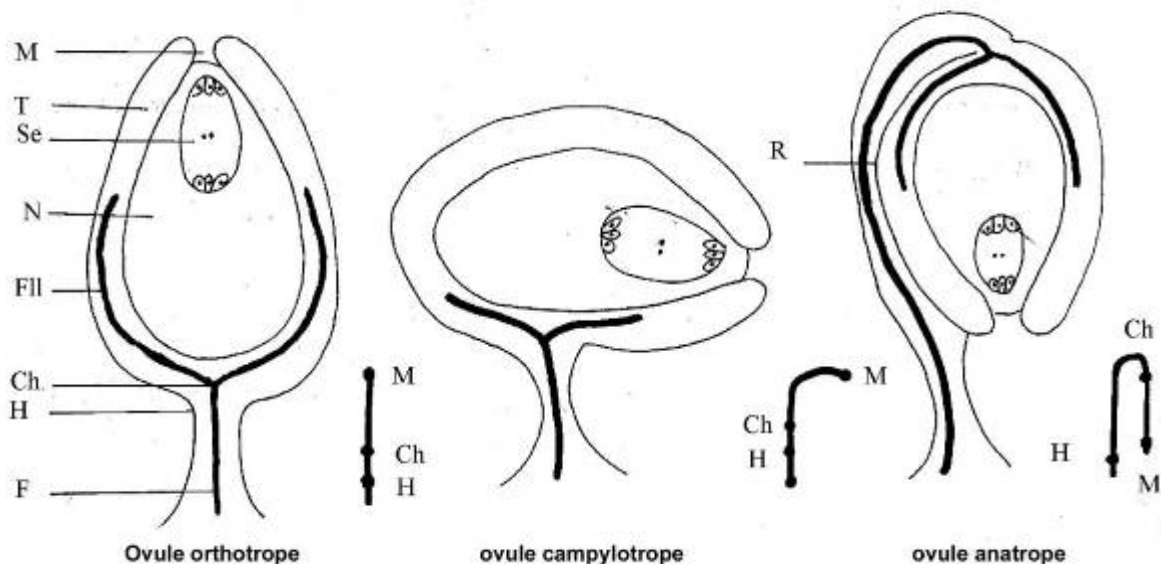
ouvert (adj) : qualifie une préfloraison ou un estivation valvaire dans laquelle les pétales ou les sépales ne se touchent même pas. (→ *préfloraison*)

ovaire (nm) : partie basale du carpelle contenant les ovules, par extension partie basale renflée d'un gynécée syncarpe. (→ *gynécée*)

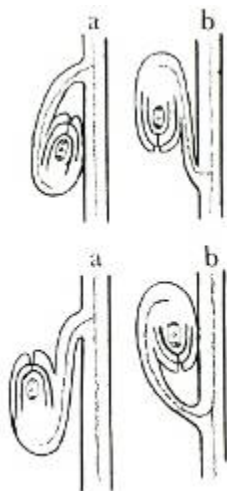
ovale (adj) : qualifie un organe dont le contour évoque la forme d'un oeuf. (→ *feuille*)

ovoïde (adj) : en forme d'oeuf.

Ovule (n.f) : structure d'origine sporophytique composée d'un ou plusieurs téguments entourant le nucelle (ou macrosperme) dans lequel se développe par endosporie le gamétophyte femelle (endosperme ou sac embryonnaire). On distingue trois grands types d'ovules.



Différents types d'ovules : Ch. chalaze, F. funicule, Fll. faisceau libéro-ligneux, H. hile, M. micropyle, N. nucelle, R. raphé, Se. sac embryonnaire, T. téguments.



Positions des ovules

anatropes : a. Ovules apotrope descendant, b. apotrope ascendant, c. épitrope descendant, d. épitrope ascendant

- paillette** (nf) : petite lame scabreuse accompagnant les fleurs sur le réceptacle du capitule de certaines Dispsacacées et Astéracées.
- palais** (nm) : renflement de la lèvre inférieure de certaines fleurs zygomorphes et obturant le tube de la corolle.
- paléole** (nf) : glumelle supérieure de la fleur de Poacée.
- paléotropical** (adj) : dont la distribution est centrée entre les tropiques de l'ancien monde.
- palmatifide** (adj) : qualifie une feuille palmée dont les divisions dépassent le milieu du limbe. (→ *feuille*)
- palmatilobé** (adj) : qualifie une feuille palmée dont les divisions ne dépassent pas le milieu du limbe. (→ *feuille*)
- palmatipartit** (adj) : qualifie une feuille palmée dont les divisions atteignent presque la base du limbe. (→ *feuille*)
- palmatiséqué** (adj) : qualifie une feuille palmée divisée en plusieurs folioles indépendantes. (→ *feuille*)
- palme** (nf) : grandes feuilles des Arécacées ou palmiers, parfois les palmiers eux-mêmes.
- palmé** (adj) : qualifie un organe composé d'éléments divergeant à partir d'une base commune. (→ *feuille*)
- panduriforme** (adj) : en forme de violon. (→ *feuille*)
- panicule** (nf) : inflorescence composée, formée d'un racème à axes latéraux ramifiés de manière indéfinie. (→ *inflorescence*)
- panropical** (adj) : qui est distribué majoritairement dans la zone du globe comprise entre les deux tropique.
- papillonacé** (adj) : qualifie la forme de la corolle de nombreuses Fabacées.
- papille** (nf) : cellule épidermique faisant une légère saillie et conférant à l'organe un aspect velouté ou rugueux.
- papilleux** (adj) : qualifie un organe couvert de papilles.
- pappus** (nm) : couronne membraneuse ou ensemble de soies, ayant valeur de calice (?), qui surmonte l'ovaire, puis l'akène, de nombreuses Astéracées et se développant considérablement lors de la fructification.
- paracarpe** (adj) : qualifie un gynécée syncarpe formé de carpelles ouverts soudés bord à bord. (→ *gynécée*)
- paracorolle** (nf) : ensemble de pièces parfois portées par les pétales à la jonction du limbe et de l'onglet.
- parcheminé** (adj) : ayant l'aspect sec du parchemin.
- paraphylétique** (adj) : qualifie une lignée ne regroupant qu'une partie seulement des descendants d'un ancêtre commun.
- paraplacentaire** (adj) : déhiscence s'effectuant par des fentes de déhiscence de part et d'autre des placentas. (→ *fruit*)
- pariétal** (adj) : qualifie une placentation dans laquelle les ovules sont insérés sur les parois de l'ovaire du gynécée paracarpe. (→ *gynécée*)
- paripenné** (adj) : qualifie un organe, en général une feuille, divisé en un nombre pair de folioles. (→ *feuille*)
- parthénocarpique** (adj) : qualifie un fruit se développant sans fécondation et donc ne contenant pas de graines.
- parthénogénèse** (nf) : formation d'un embryon sans fécondation à partir d'un ovule non fécondé.
- paucistémone** (adj) : qualifie un androcée au nombre d'étamine inférieur à celui des pièces du calice.
- pauciflore** (adj) : à peu de fleurs.
- peau** (nf) : épicarpe des fruits charnus, ou tégument externe de certaines graines.
- pectiné** (adj) : qualifie une disposition ressemblant à celle des dents d'un peigne simple ou double.
- pédalé** (adj) : qualifie une feuille à plusieurs segments, le médian étant libre, les latéraux s'insérant chacun sur celui qui le précède. (→ *feuille*)
- pédicelle** (adj) : pédoncule floral dans une inflorescence.
- pédoncule** (adj) : axes principaux d'une inflorescence et portant les pédicelles.
- pelouse** (nf) : formation végétale herbacée, basse, dominée par des thérophytes ou des hémicryptophytes et non soumise à la fauche.
- pelté** (adj) : qualifie un organe (une feuille en général) orbiculaire et fixé par son centre. (→ *feuille*)
- pennatifide** (adj) : qualifie une feuille pennée dont les divisions dépassent la moitié de la distance de la marge à la nervure centrale. (→ *feuille*)
- pennatilobé** (adj) : qualifie une feuille pennée dont les divisions ne dépassent pas la moitié de la distance de la marge à la nervure centrale. (→ *feuille*)
- pennatiparties** (adj) : qualifie une feuille pennée dont les divisions atteignent presque la nervure centrale. (→ *feuille*)
- pennatiséquée** (adj) : qualifie une feuille pennée divisée en plusieurs folioles. (→ *feuille*)
- penne** (nf) : divisions de premier ordre des feuilles pluripennées. (→ *feuille*)
- penné** (adj) : qualifie une feuille dont les divisions ou les folioles sont disposées comme les barbes d'une plume. (→ *feuille*)
- pentacyclique** (adj) : qualifie une fleur dont les pièces sont disposées sur cinq verticilles successifs.
- pentamère** (adj) : qualifie une fleur dont les verticilles comprennent chacun cinq pièces.
- pépin** (nm) : graine d'une hespéride, ou graine et endocarpe d'une baie ou d'un fruit pomacé. (→ *fruit*)
- pépon** (nm) : = péponide.
- péponide** (nf) : baie à épicarpe dur et épaissi.
- pérennant** (adj) : qui dure ou qui peut durer ou vivre plusieurs années.
- perfolié** (adj) : = conné en parlant des feuilles. (→ *feuille*)
- périanthe** (nm) : ensemble des pièces stériles de la fleur, c'est à dire le plus souvent le calice et la corolle. (→ *fleur*)
- péricarpe** (nm) : enveloppe du fruit, provenant du développement des parois du carpelle. (→ *fruit*)
- périgone** (nm) : périanthe formé de tépales.

périgyne (adj) : qualifie une fleur dans laquelle les pièces du périanthe et l'androcée sont insérés autour du gynécée. (→ gynécée)

périsperme (nm) : tissu de réserve diploïde présent dans certaines graines et provenant du développement du nucelle. (→ graine)

persistant (adj) : qualifie un organe ou un ensemble de pièces qui restent en place plus longtemps que chez la plupart des autres espèces.

pétale (nm) : chacune des pièces stériles, en général colorées, de la corolle. (→ fleur)

pétalodie (nf) : anomalie d'une fleur dans laquelle d'autres pièces, en général les étamines, sont transformées en pétales.

pétaloïde (adj) : qualifie un organe qui à l'aspect d'un pétale, sans en être pourtant un.

pétiole (nm) : parti de la feuille qui relie le limbe à l'axe qui porte la feuille. (→ feuille)

pétiolé (adj) : muni d'un pétiole.

pétiolule (nm) : petit pétiole d'une foliole dans une feuille composée. (→ feuille)

pétiolulé (adj) : muni d'un pétiolule.

phanérophyte (nm) : type biologique correspondant à des plantes, en général ligneuses, à appareil végétatif persistant au dessus du sol lors de la mauvaise saison et à bourgeons situés à plus de 50 cm du sol.

phloème (nm) : tissus vasculaire assurant la conduction de la sève élaborée dans la plante.

phyllotaxie (nf) : disposition des feuilles sur les tiges. (→ feuille)

phylloclade (nm) : cladode formée de plusieurs entre-nœuds, parfois même de la tige entière.

phyllode (nm) : pétiole largement aplati et développé, ayant une fonction assimilatrice chez certaines plantes dont les feuilles n'ont pas de limbe.

piriforme (adj) : en forme de poire.

pistil (nm) : = gynécée.

pivot (nm) : racine principale d'une plante de laquelle partent latéralement des racines secondaires, des radicules etc...

pivotant (adj) : qualifie un appareil racinaire présentant un pivot.

placenta (nm) : bourrelet plus ou moins saillant de la paroi de l'ovaire qui porte les ovules.

placentation (nf) : mode de distribution des placentas dans l'ovaire. (→ gynécée)

plan floral (nm) : plan défini par la nervure médiane de la bractée florale, le pédoncule floral et l'axe de l'inflorescence.

plantule (nf) : plante embryonnaire, ou stade de la germination où les cotylédons sont encore fonctionnels. (→ graine)

plateau (nm) : tige particulière, très courte et aplatie en sorte de disque, portant des feuilles à sa face supérieure et des racines à sa face inférieure.

pléiomérie (nf) : augmentation considérable du nombre de pièces d'un verticille. (→ étamine)

pléiomère (adj) : = polymère.

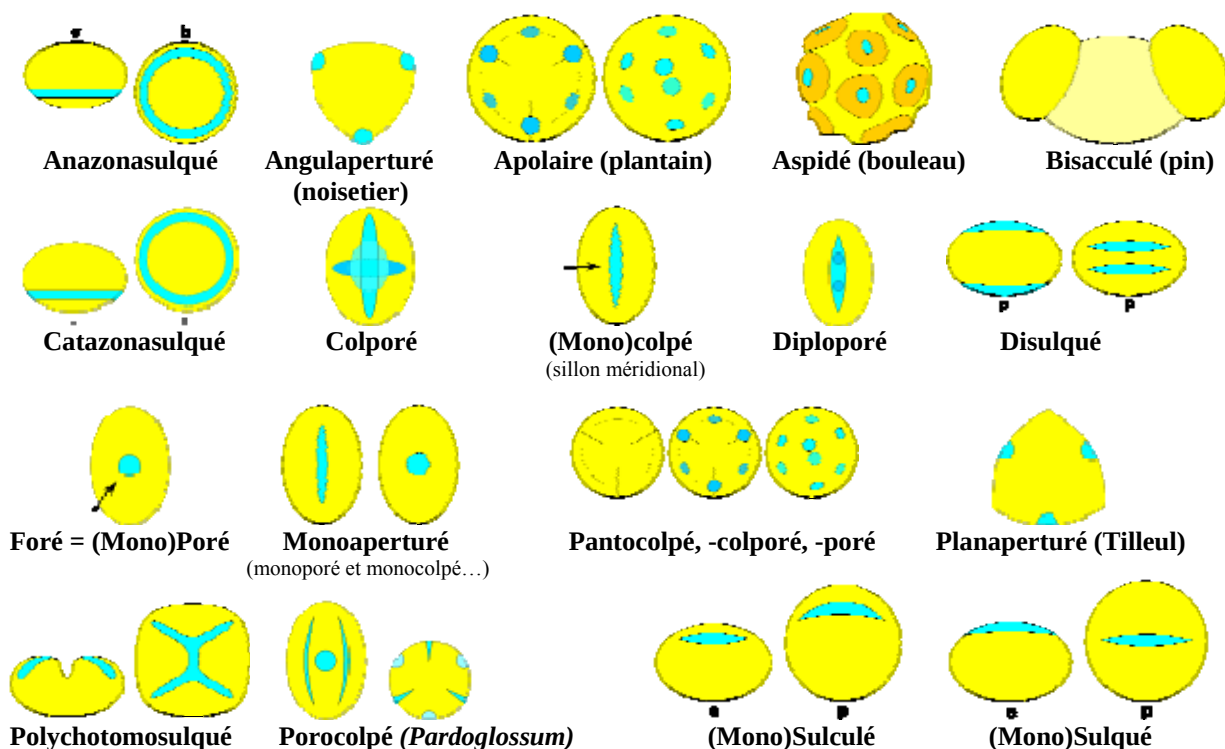
pluriflore (adj) : à fleurs nombreuses.

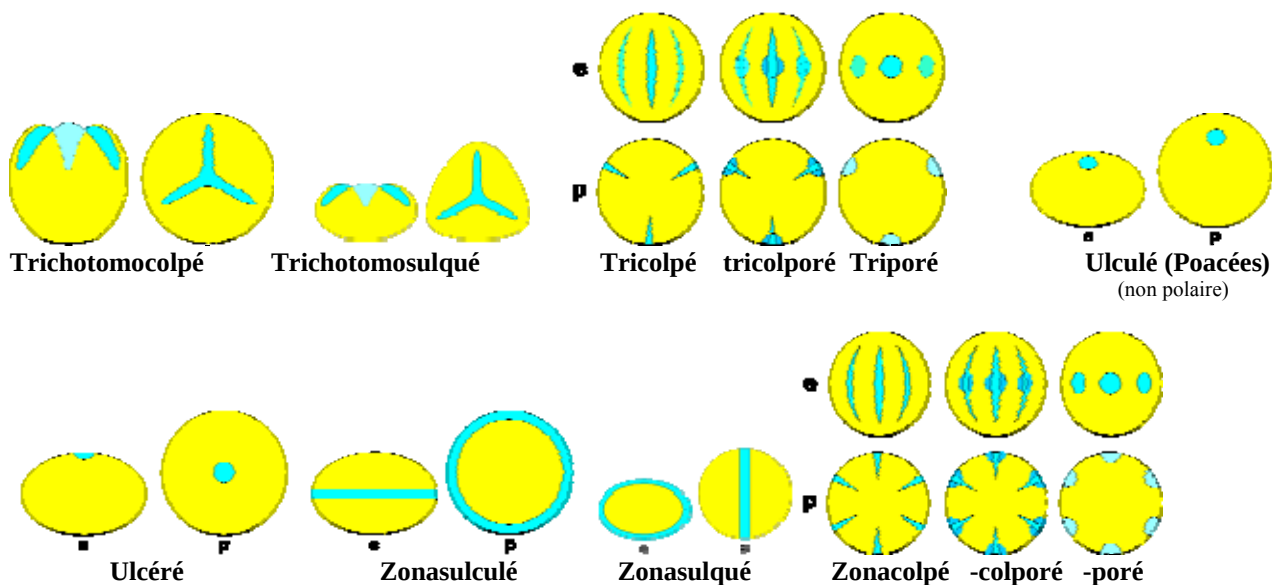
plumule (nf) : = gemmule.

pluriloculaire (adj) : qui possède plusieurs loges.

poil (nm) : formation épidermique uni- ou pluricellulaire présente à la surface de divers organes.

pollen (nm) : gamétophyte mâle des spermaphytes. L'aperture est une zone d'amincissement de la paroi pollinique de forme variable où l'exine fait défaut. Le nombre, la forme et la disposition des apertures est un critère taxonomique très important. Pour décrire un grain de pollen on considère qu'il possède un pôle supérieur, un pôle inférieur et une zone équatoriale.





Principaux type de pollen en fonction du type d'aperture (e = vue équatoriale, p = vue polaire)

pollinie (nf) : structure propre aux Orchidées et Asclépiadacées qui correspond à l'agglutination du pollen en une masse collante destinée à être transportée en bloc par le pollinisateur. (→ *gynostème*)

pollinisation (nf) : transport du pollen depuis les étamines jusqu'aux stigmates.

polyakène (nm) : fruit multiple formé par plusieurs akènes dérivant d'un gynécée apocarpe ou par extension un cénocarpe à méricarpes uniovulés et indéhiscents. (→ *fruit*)

polyadelphie (adj) : qualifie un androcée dans lequel les étamines sont soudées entre elles en plusieurs faisceaux. (→ *étamine*)

polycarpique (1) (adj) : = apocarpe.

polycarpique (2) (adj) : qualifie une plante qui fleurit et fructifie plusieurs fois dans sa vie.

polygame (adj) : qualifie une espèce dans laquelle les individus portent des fleurs mâles, femelles et hermaphrodites.

polymère (adj) : qualifie un verticille dont le nombre de pièces est supérieur à celui de la fleur en général. (→ *étamine*)

polymorphe (adj) : qui présente un polymorphisme.

polymorphisme (nm) : propriété d'un organe ou d'une espèce de présenter une grande variabilité morphologique.

polypétale (adj) : = apopétale.

polyphylétique (adj) : qualifie une lignée artificielle ayant plus d'une origine évolutive.

polysépale (adj) : = aposépale.

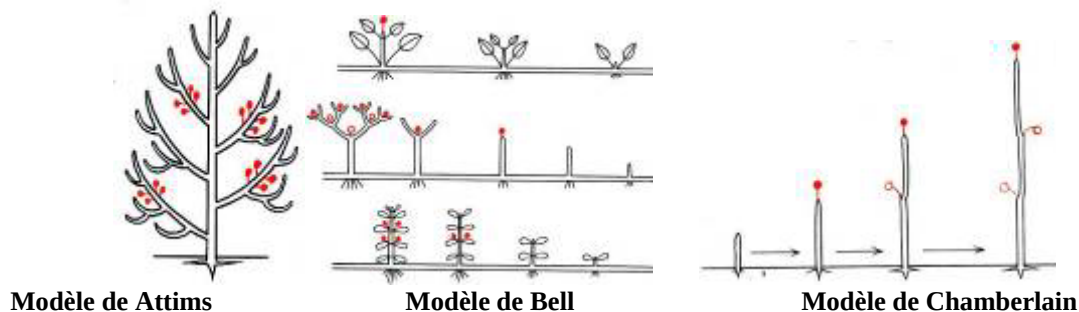
polysperme (adj) : qui contient plusieurs graines.

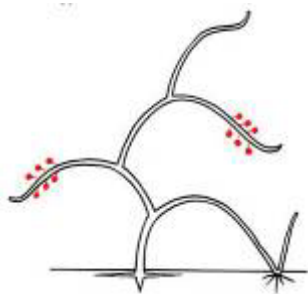
pomacé (adj) : qualifie le fruit de certaines Rosacées dérivant de l'évolution du gynécée infère et du réceptacle qui l'entoure. (→ *fruit*)

pore (nm) : petite ouverture dans la paroi d'un grain de pollen, d'une capsule, d'une anthère, etc... (→ *fruit, étamine, pollen*)

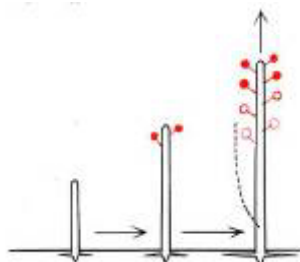
poricide (adj) : qualifie la déhiscence d'une capsule ou d'une anthère qui s'effectue par des pores. (→ *fruit, étamine*)

port (nm) : silhouette, aspect d'un être vivant. Chez les spermaphytes il existe un nombre limité de ports dont les principaux sont représentés ci-dessous.

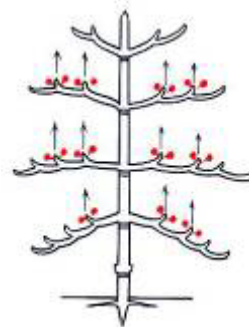




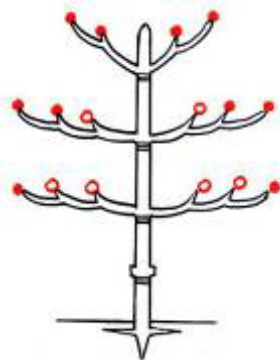
Modèle de Champagnat



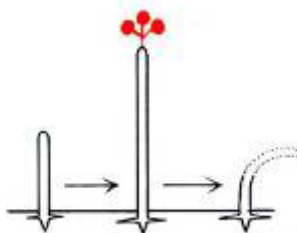
Modèle de Corner



Modèle de d'Aubreville



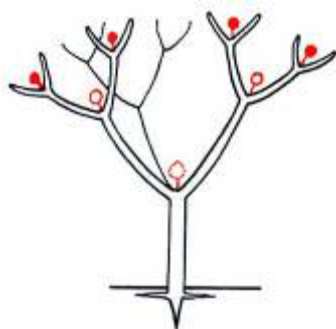
Modèle de Fagerlind



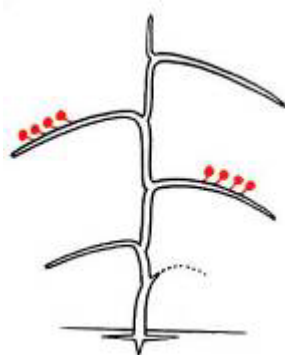
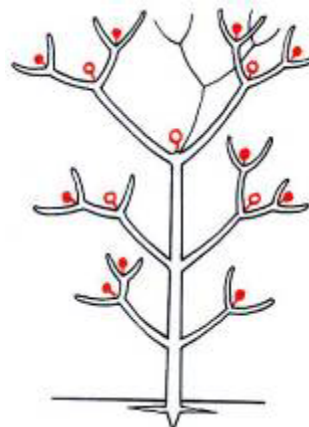
Modèle de Holtum



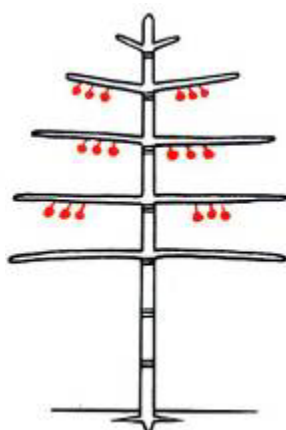
Modèle de Kobira



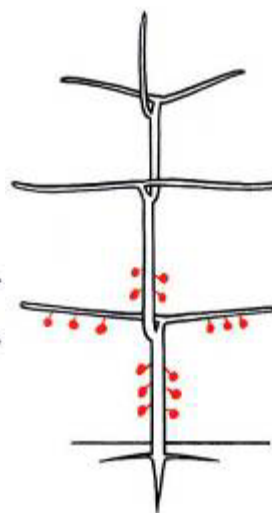
Modèle de Leeuwenberg



Modèle de Mangenot



Modèle de Massart



Modèle de Nozeran



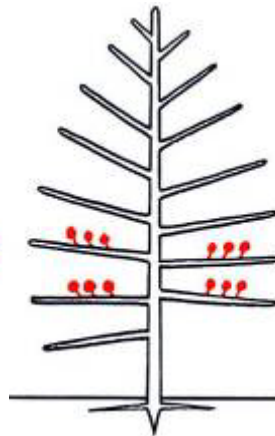
Modèle de Petit



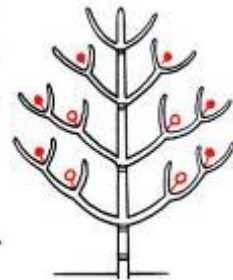
Modèle de Prévost



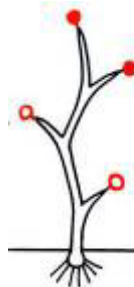
Modèle de Raugh



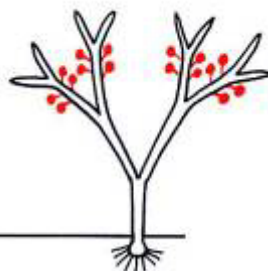
Modèle de Roux



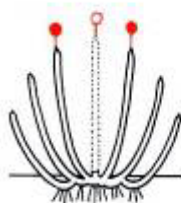
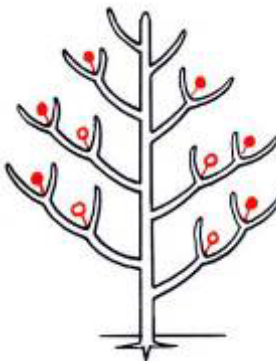
Modèle de Scarrone



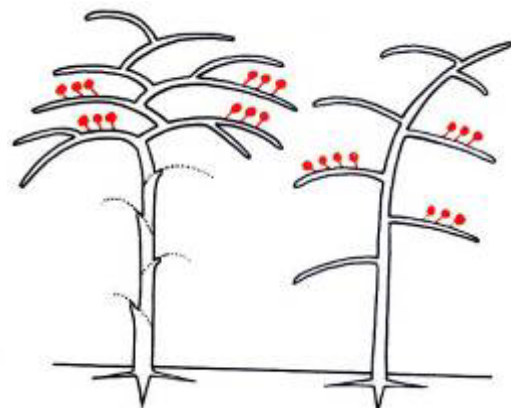
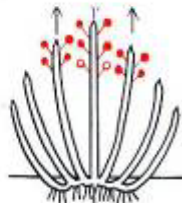
Modèle de Schoute



Modèle de Stone



Modèle de Tolmiston



Modèle de Troll

prairie (nf) : formation végétale herbacée à base surtout d'hémicryptophytes de taille moyenne et, en général, susceptible d'être fauchée.

préfeuille (nf) : petite feuille présente sur le pédoncule floral en général près de la fleur. (→ fleur)

préfloraison (nf) : disposition des pétales dans le bouton floral.



Ouvverte



Valvaire



Quinconciale



Contortée



Cochléaire

Imbriquée

Principaux type de préfloraison

préfoliation (nf) : disposition des feuilles préformées dans le bourgeon.

préfoliation (nf) : = préfoliation.

primine (nf) : tégument interne dans un ovule bitegminé.

procombant (adj) : qualifie une tige ou un rameau couchés sur le sol mais ne s'y enracinant pas.

prostré (adj) : qualifie une plante plaquée au sol et qui épouse la forme du substrat.

protandre (adj) : qualifie une plante dans laquelle l'androcée est mature avant le gynécée, de manière à éviter l'autopollinisation.

protocorme (nm) : structure peu différenciée dérivant de la germination d'une graine d'Orchidée.

protogyne (adj) : qualifie une plante chez laquelle le gynécée est mature avant l'androcée de manière à éviter l'autopollinisation.

protophyll (nf) : premières feuilles apparaissant lors de la germination et parfois différentes morphologiquement des feuilles définitives.

proximal (adj) : qualifie, sur un organe, un positionnement proche du lieu d'attache de cet organe.

pruine (nf) : production épidermique cireuse, labile, de couleur glauque.

pruineux (adj) : couvert de pruine.

psammophile (adj) : qualifie un organisme qui affectionne les sols sableux.

pseudanthe (nm) : inflorescence souvent très réduite ou compacte mimant une fleur simple.

pseudoaxile (adj) : qualifie la placentation dans un gynécée paracarpe recloisonné secondairement.

ptyxis (nf) : = préfoliation.

pubérulent (adj) : qualifie un organe couvert de poils fins, mous et peu serrés.

pubescent (adj) : qualifie un organe densément couvert de poils fins et mous.

pulvinus (nm) : petit renflement présent à la base du pétiole et souvent impliqué dans des mouvements foliaires. (→ *feuille*)

pyrophyte (nm) : espèces végétales dont la croissance ou la germination sont favorisées par des incendies périodiques de leur milieu.

pyxidaire (adj) : qualifie la déhiscence d'un organe qui s'effectue transversalement, dans le plan équatorial ou non. (→ *fruit, étamine*)

pyxide (nf) : capsule à déhiscence transverse plus ou moins équatoriale, s'ouvrant comme une petite boîte (*Anagallis, Amaranthus*) (→ *fruit*)

- Q -

quadrangulaire (adj) : qui présente un section à quatre angles.

quaterné (adj) : qualifie des organes insérés par quatre.

quinconcial (adj) : qualifie une préfloraison ou une estivation dans laquelle deux pétales ou sépales sont recouvrant, deux sont recouverts et un est à la fois recouvert et recouvrant. (→ *préfloraison*)

quinné (adj) : qualifie des organes disposés par cinq.

- R -

racème (nm) : inflorescence indéfinie dans laquelle les fleurs sont disposées sur un axe, chacune sur un pédicelle développé. (→ *inflorescence*)

racémeux (adj) : qui à l'aspect d'un racème, d'une grappe.

rachis (nm) : axe supportant de part et d'autre des organes entiers, fleurs, folioles, pennes etc.

racine (nf) : partie de l'appareil végétatif en général souterrain et assurant la nutrition hydrominérale et la fixation de la plante dans le sol, caractérisé par une disposition alterne du xylème et de phloème.

radical (adj) : qualifie des organes s'insérant au niveau des noeuds les plus inférieurs de la tige ou même directement au collet.

radicant (adj) : qualifie un organe, en général une tige, qui se courbe vers le sol et qui y développe des racines adventives.

radicelle (nf) : ramification très fines des racines.

radicule (nf) : racine de la plantule.

raméal (adj) : qualifie un organe porté, naissant ou qui est l'équivalent d'un rameau.

rameau (nm) : en général, axe de nature caulinaire, développé à partir d'un bourgeon et portant ou non des feuilles.

rampant (adj) : qualifie certains organes d'une plante croissant parallèlement au sol en émettant ou non des racines adventives.

ramure (nf) : ensemble des rameaux d'un arbre.

raphé (nm) : zone de contact entre le funicule et les téguments de l'ovule dans un ovule anatrophe. (→ *graine, ovule*)

rayon (nm) : pédoncule d'ombelle ou pédicelle d'ombellule.

réceptacle (nm) : surface d'insertion des pièces florales. (→ *fleur*)

recurvé (adj) : qualifie un organe recourbé, renversé vers l'extérieur ou vers le bas.

réfléchi (adj) : qualifie des fleurs ou certaines pièces florales brusquement recourbées ou rabattues.

régulier (adj) : = actinomorphe.

rejet (nm) : pousse apparaissant à la base d'une tige, d'un tronc, en général après une coupe.

remontant (adj) : qualifie une plante fleurissant et fructifiant plusieurs fois dans l'année.

reniforme (adj) : en forme de rein.

replum (nm) : dans la silique ou la silicule des Brassicacées, fausse cloison séparant les deux loges.

résine (nf) : sécrétion plus ou moins liquide, à base de composés terpéniques, en partie dissoute dans des essences.

réticulé (adj) : qui forme un réseau entrecroisé. (→ *feuille*)

rétinacle (nm) : organe portant les pollinies chez les Orchidées. (→ *gynostème*)

révoluté (adj) : qualifie la marge d'une feuille qui est repliée vers l'extérieur et en dessous.

rhizomateux (adj) : qui possède un rhizome.

rhizome (nm) : tige souterraine portant des racines adventives en général.

rhomboidal (adj) : en forme de losange. (→ *feuille*)

ronciné (adj) : qualifie la forme d'un limbe foliaire découpé en lobes aigus, réfléchis vers la bas à la façon d'un harpon et de taille décroissante du haut vers le bas comme la feuille du pissenlit (*Taraxacum*). (→ *feuille*)

rostrellum (nm) : extrémité du gynostème des Orchidées, creusé de deux fossettes et ayant valeur de stigmate. (→ *gynostème*)

rotacé (adj) : qualifie une corolle sympétale à tube très court et dont la partie libre des pétales est étalé de manière rayonnante.

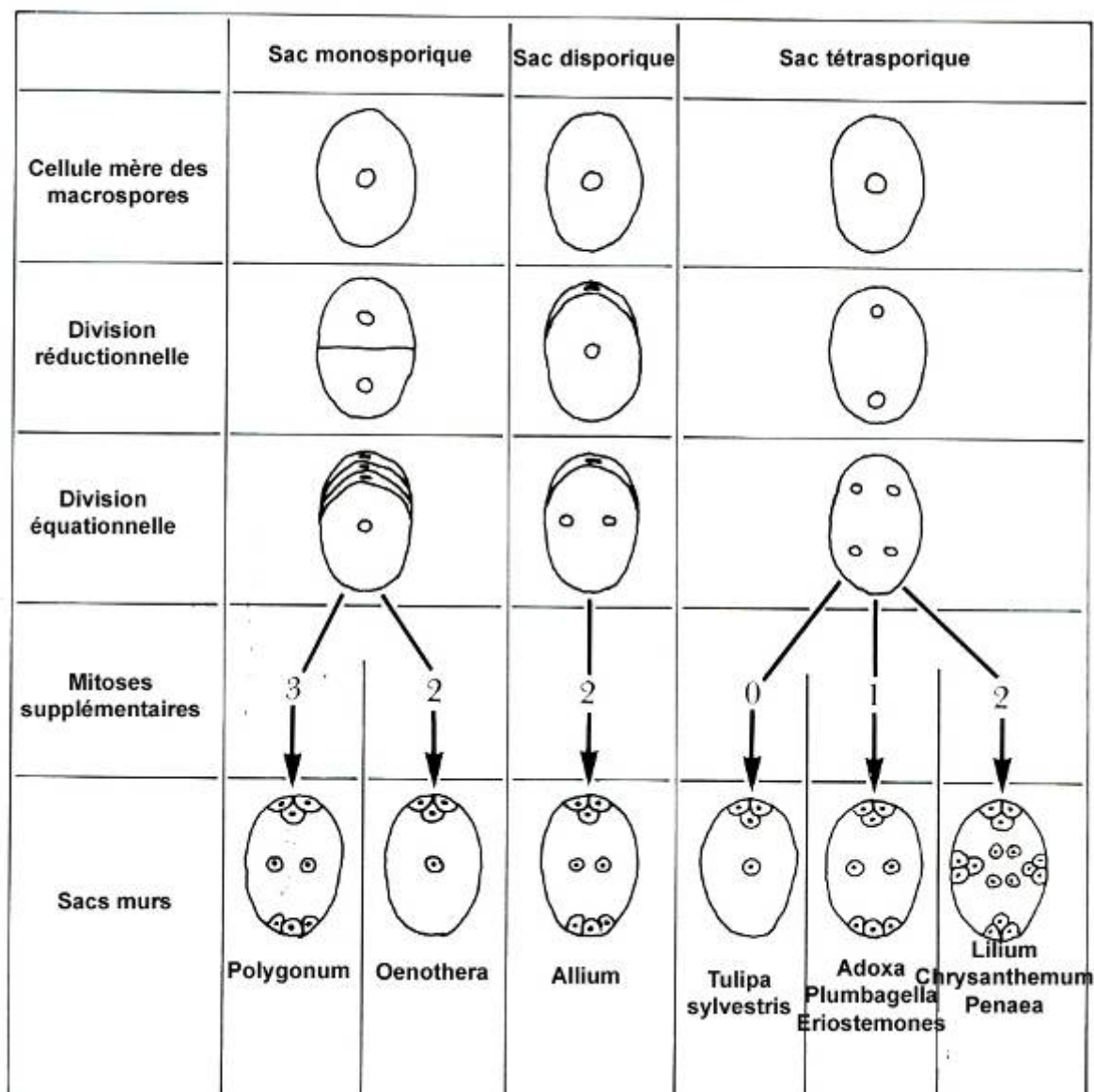
rubigineux (adj) : de couleur rouille.

rudéral (adj) : qui croit dans des décombres, friches, plus généralement qualifie une plante poussant dans des milieux sans compétition.

rugueux (adj) : qualifie une surface rude au toucher.

- S -

sac embryonnaire (nm) : gaméophyte femelle des Angiospermes. (→ *fleur, ovule*)



Formation des principaux types de sac embryonnaires (le type normal = *Polygonum*)

sac pollinique (nm) : chacun des deux compartiments des loges polliniques de l'anthere. (→ *étamine*)

sagitté (adj) : qualifie un organe en forme de fer de flèche. (→ *feuille*)

samare (nf) : akène dont le péricarpe est prolongé par une aile plus ou moins membraneuse servant à la dissémination par le vent. (→ *fruit*)

sarcocarpe (nm) : = mésocarpe.

saxicole (adj) : qualifie une plante poussant dans les rochers, les murs etc.

scabre (adj) : qualifie une surface rude au toucher.

scarieux (adj) : qualifie un organe écailleux ou qui rappelle une écaille par son caractère translucide, parcheminé ou membraneux.

schizocarpe (nm) : = cénocarpe.

schizocarpique (adj) : qualifie une plante qui produit un cénocarpe.

schizogène (adj) : qualifie des poches ou canaux sécréteurs nés de l'écartement de cellules sécrétrices comme chez les Eucalyptus, les Millepertuis.

schizolysigène (adj) : qualifie des poches sécrétrices provenant de l'écartement puis de la lyse de cellules sécrétrices comme chez les Rutacées.

sciaphile (adj) : qui affectionne les station ombragées.

scorpioides (adj) : qualifie une cyme unipare dans laquelle un seul bourgeon reprend la croissance de l'axe et ce toujours du même côté, ce qui entraîne un enroulement de la cyme comme la queue d'un scorpion. (→ *inflorescence*)

scutellum (nm) : cotylédon des Poacées. (→ *graine*)

secondine (nf) : tégument externe dans un ovule bitegminé.

segment (nm) : chacune des divisions d'une feuille atteignant la nervure médiane.

sемence (nf) : toute structure disséminée et capable de redonner une plante.

sempervirent (adj) : qualifie les végétaux ligneux qui conservent un feuillage vert toute l'année.

sépale (adj) : pièce du calice. (→ *fleur*)

sépaloïde (adj) : qui ressemble à un sépale sans en être un.

septé (adj) : qualifie un organe muni de cloisons. (→ *fruit*)

septicide (adj) : qualifie la déhiscence d'une capsule qui a lieu au niveau des cloisons intercarpellaires ou des zones de sutures entre les carpelles. (→ *fruit*)

septifrage (adj) : qualifie la déhiscence d'une capsule qui a lieu de part et d'autre des placentas. (→ *fruit*)

septum (nm) : = cloison.

séricé (adj) : qualifie une surface d'aspect soyeux.

serrulé (adj) : qualifie un organe dont la marge est munie de dents recourbées vers le sommet, comme celles d'une scie. (→ *feuille*)

sessile (adj) : qualifie un organe ou une structure dépourvue de pédoncule, de pédicelle ou de pétiole. (→ *feuille*)

sétacé (adj) : qualifie un organe étroit, fin et raide.

silicicole (adj) : = calcifuge.

silicule (nf) : silique moins de trois fois plus longue que large. (→ *fruit*)

silique (nf) : fruit sec indéhiscent à déhiscent septifrage, formé de quatre carpelles dont deux (rarement aucun, un ou trois) sont solides et forment le replum, et déhiscent par quatre fentes et deux valves. (→ *fruit*)

sillon (nm) : strie profonde et étroite à la surface d'un organe.

silloné (adj) : creusé de sillons.

simple (adj) : qualifie un organe qui n'est ni composé ni ramifié en plusieurs éléments.

sinué (adj) : qualifie un organe dont la marge est marquée par des échancrures arrondies et en général peu profondes. (→ *feuille*)

sinus (nm) : échancrure plus ou moins marquée sur la marge d'un organe entre deux lobes successifs.

soie (nf) : poils simple en général raide et dressé.

sorose (nf) : faux-fruit du mûrier.

sous-arbrisseau (nm) : chaméphyte très bas, ramifié dès le sol.

soyeux (adj) : qualifie une surface couverte d'un revêtement la rendant pareille à la soie.

spadice (nm) : inflorescence de type racémeuse dans laquelle un axe assez épais porte des fleurs sessiles, unisexuées et incomplètes à des niveaux différents. (→ *inflorescence*)

spathe (nf) : grande bractée s'insérant à la base d'une inflorescence et la renfermant dans sa jeunesse ou aussi parfois durant l'anthèse. (→ *inflorescence*)

spatulé (adj) : qualifie un organe en forme de spatule. (→ *feuille*)

spiciforme (adj) : qualifie une inflorescence ayant l'aspect d'un épi mais n'en étant pas un.

spinule (adj) : petite épine molle.

spinuleux (adj) : qualifie un organe couvert ou bordé de spinules.

spirale (adj) : qualifie une fleur dans laquelle les pièces sont insérées selon une spirale sur le réceptacle et non en verticilles successifs.

spiralo-cyclique (adj) : qualifie une fleur dans laquelle les pièces sont disposées pour partie en spirale et pour partie en verticilles.

spirolobé (adj) : qualifie la morphologie d'un embryon dans lequel les cotylédons sont enroulés en spirale dans la graine.

sporophylle (nf) : feuille fertile plus ou moins modifiée.

sporophyte (nm) : individu diploïde produisant par méiose des spores et provenant du développement d'un zygote.

staminal (adj) : qualifie ce qui se rapporte à l'étamine.

staminé (adj) : qualifie une fleur possédant un androcée.

staminode (nm) : étamine stérile parfois réduite ou au contraire très développée. (→ *étamine*)

stigmate (nm) : extrémité du style destinée à la réception du pollen et lieu de sa germination. (→ *fleur*)

stigmatique (adj) : qui concerne le stigmate.

stipe (1) (nm) : chez les Orchidées : partie reliant les pollinies au rétinacle (= caudicule).

stipe (2) (nm) : chez les monocotylédones (et les ptéridophytes arborescentes) et en particulier les Arécacées, formation résultant de l'accumulation des bases foliaires formant le "tronc" des Palmiers des Dragonniers etc.

stipelle (nf) : sortes de petites stipules que l'on rencontre rarement à la base des folioles de feuilles composées. (→ *feuille*)

stipité (adj) : qualifie un organe (souvent un fruit) qui porte un petit pédoncule très court.

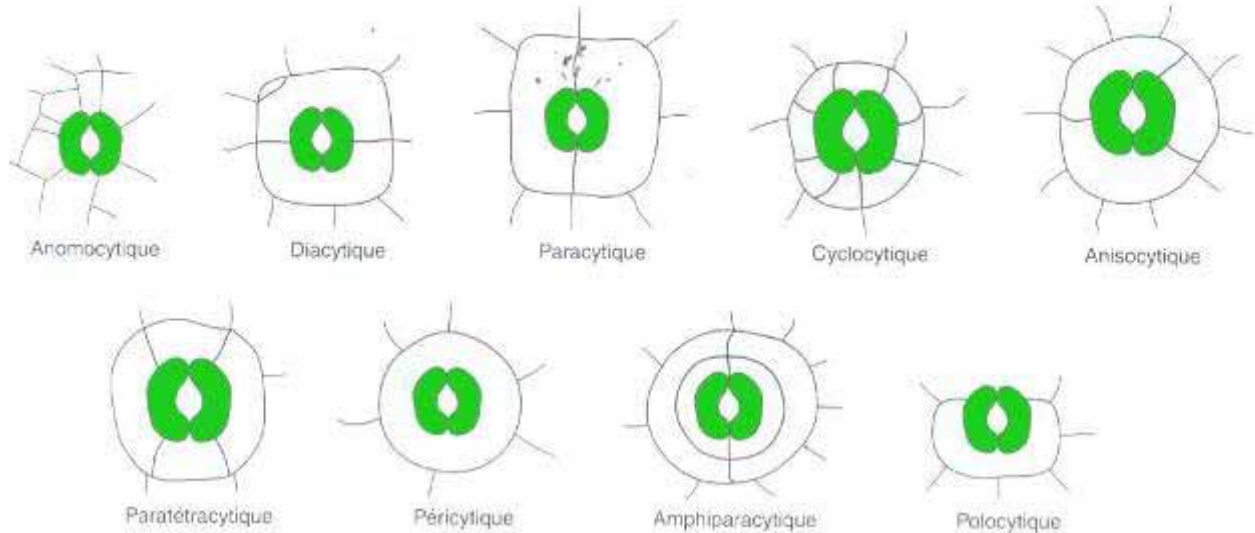
stipule (nf) : organe (le plus souvent pair) foliacé ou épineux situé de part et d'autre du pétiole au niveau de sa jonction sur l'axe. (→ *feuille*)

stipulé (adj) : muni de stipules.

stirpe (nf) : ensemble d'espèces très proches les unes des autres.

stolon (nm) : tige aérienne rampante à entre-nœuds allongés et feuilles réduites, radicante.

stomate (nm) : structure épidermique impliquée dans les échanges d'eau et de gaz. Le nombre et la disposition des cellules accessoires autour des cellules de garde, est un critère systématique important.



Quelques types de stomates

strie (nf) : ligne plus ou moins marquée et colorée apparaissant sur certains organes.

strophiole (nf) : = caroncule.

style (nm) : partie amincie et plus ou moins allongée (parfois nulle) du carpelle reliant l'ovaire au stigmate. (→ *fleur*)

stylopode (nm) : nectaire des Apiacées correspondant à l'élargissement de la base des deux styles.

subacaule (adj) : à tige très courte mais visible.

subcordé (adj) : qui a une forme presque cordée.

suber (nm) : tissu secondaire périphérique mort de l'écorce des ligneux et imprégné de subérine.

subspontané (adj) : qualifie une espèce étrangère à une région mais s'y rencontrant parfois et s'y comportant presque comme une espèce indigène.

subtropical (adj) : qualifie une répartition oscillant autour des tropiques.

subulé (adj) : en forme d'âlène.

succube (adj) : disposition des feuilles dans laquelle le bord supérieur d'une feuille est recouvert par le bord inférieur de la feuille située juste au dessus.

succulent (adj) : qualifie une plante ou un organe charnu, gorgé de suc.

suffrutescent (adj) : qui à l'habitus d'un sous-arbrisseau.

supère (adj) : qualifie un gynécée inséré sur le réceptacle au dessus des autres pièces florales. (→ *gynécée*)

surgeon (nm) : type de rejet affectant surtout les espèces fruitières.

suturale (adj) : qualifie tout type de placentation se situant sur les sutures carpellaires. (→ *gynécée*)

suture (nf) : ligne de soudure entre les carpelles visible parfois à la surface d'un ovaire dans un gynécée syncarpe. (→ *gynécée*)

sycone (nm) : type particulier d'inflorescence du Figuier dans laquelle les fleurs sont disposées sur un réceptacle charnu qui se referme sur lui-même emprisonnant les fleurs dans une cavité interne ne laissant qu'un petit orifice au sommet, à la fructification ce réceptacle devient charnu. (→ *fruit*)

sympétale (adj) : qualifie une corolle dans laquelle les pétales sont soudés entre eux.

sympodial (adj) : type de croissance défini dans lequel un bourgeon latéral reprend la croissance des axes après que le bourgeon terminal ait cessé de fonctionner.

synanthérie (nf) : fusion des étamines entre elles par leurs anthères. (→ *étamine*)

syncarpe(1) (nm) : chez le Mûrier, faux-fruit résultant de la fusion de petits akènes dont le péricarpe est devenu charnu. (→ *fruit*)

syncarpe(2) (nm) : fruit composé résultant de la fusion de plusieurs drupéoles (*Rubus ssp.*) (→ *fruit*)

syncarpe(3) (adj) : qualifie au sens large un gynécée résultant de la fusion de plusieurs carpelles, au sens strict = eusyncarpe. (→ *gynécée*)

syntémone (adj) : qualifie un androcée dont les étamines sont soudées entre elles. (→ *étamines*)

syntémonie (nf) : fusion des étamines par leurs filets.

tallage (nm) : chez les Poacées, les noeuds inférieurs développent des racines adventives et des bourgeons adventifs qui aboutissent à la formation d'un touffe.

talle (nf) : pousse partant du collet d'une plante et aboutissant à la formation d'un touffe dense.

tégument (nm) : tissu protecteur simple ou double de l'ovule puis de la graine. (→ *ovule, graine*)

ténuiflore (adj) : qualifie une plante produisant des fleurs de petite taille.

tépale (nm) : désigne une pièce du périanthe quand celui-ci n'est pas différencié en calice et corolle.

terné (adj) : qualifie des organes disposés par trois ou divisé en trois parties égales. (→ *feuille*)

tesselé (adj) : qualifie un organe dont l'aspect évoque un damier.

tétracyclique (adj) : qualifie une fleur dont les pièces sont disposées sur quatre verticilles.

tétradynome (adj) : qualifie un androcée à six étamines dont quatre étamines ont un filet long et deux un filet plus court. (→ *étamine*)

tétragone (adj) : = quadrangulaire.

tétrakène (adj) : cénocarpe de certaines Lamiales, formé de quatre nucules qui se dissocient à maturité. (→ *fruit*)

tétramère (adj) : qualifie une fleur dont les verticilles comportent chacun quatre pièces à la base.

thalamus (nm) : réceptacle floral plus ou moins bombé ou allongé sur lequel s'étagent les niveau d'insertion des pièces florales.

thermophile (adj) : qualifie une plante qui affectionne les stations chaudes.

thérophyte (nm) : type biologique de plante réalisant leur cycle en quelque mois et passant la mauvaise saison sous forme de graine.

thyse (nf) : inflorescence composée : panicule indéfinie de cymes. (→ *inflorescence*)

thyrsoïde (adj) : qualifie une inflorescence composée : panicule finie de cymes.

tige (nf) : partie de l'appareil végétatif, aérienne ou souterraine, portant en général des feuilles et des bourgeons, caractérisée par une superposition du phloème et du xylème.

tigelle (nf) : tige de la plantule. (→ *graine*)

tomenteux (adj) : couvert d'un tomentum.

tomentum (nm) : duvet plus ou moins dense formé par des poils dressés et très courts.

tordu (adj) : = contorté.

torruleux (adj) : qualifie une structure étranglée de loin en loin.

traçant (adj) : qualifie un appareil souterrain se développant horizontalement autour de l'axe aérien de la plante.

translucide (adj) : qui laisse passer la lumière mais ne laisse pas voir les contours.

transparent (adj) : qui laisse passer la lumière et laisse voir les contours.

trichome (nm) : ensembles des poils d'une plante.

tricuspidé (adj) : qui se termine par trois pointes.

triécie (nf) : particularité d'une espèce chez laquelle on trouve des individus mâles, des individus femelles et des individus hermaphrodites.

trifide (adj) : qualifie un organe qui se termine par trois longues pointes ou divisé en trois parties.

trifoliolé (adj) : qualifie une feuille à trois folioles. (→ *feuille*)

trigone (adj) : à trois angles.

trilobé (adj) : à trois lobes.

triloculaire (adj) : qualifie un gynécée à trois loges.

trimère (adj) : qualifie une fleur dont chacun des verticilles possède trois pièces à la base.

triquètre (adj) : qui possède trois angles saillants.

tristique (adj) : qualifie une insertion des feuilles sur trois rangs séparé de 120° chacun.

tronc (nm) : tige ancienne des dicotylédones ligneuses, résultant d'un important développement des structures secondaires.

tronqué (adj) : qualifie un organe s'interrompant brusquement si bien qu'on a l'impression qu'il en manque une partie. (→ *feuille*)

tubercule (nm) : structure de réserve souterraine dérivant d'une portion de tige souterraine à entre-noeuds très courts et fortement renflés, d'une racine ou du collet.

tubéreux (adj) : qualifie un organe qui acquiert l'aspect d'un tubercule, par extension une plante possédant un appareil souterrain tubéreux.

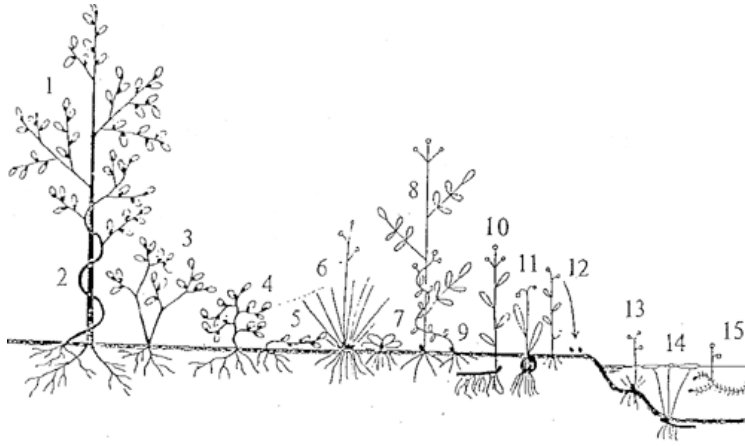
tunique (nf) : ensemble de feuilles gorgées de réserve et s'insérant en cercles successifs sur un plateau formant ainsi un bulbe tunique.

tunique (adj) : qualifie un bulbe formé par une tunique.

turbiné (adj) : en forme de toupie.

turion (nm) : jeune tige naissant à partir d'une souche de plante vivace.

types biologiques (nm pl.) : classification proposée par Raunkiaer des différents types d'appareil végétatif et basée en particulier sur la position des bourgeons lors de la mauvaise saison (hivernale).



Types biologiques : 1-Macrophanérophyte, 2- Macrophanérophyte grimpant, 3- Nanophanérophyte, 4- Chaméphyte frutescent, 5- Chaméphyte rampant, 6- Hémicryptophyte coespiteux, 7- Hémicryptophyte à rosette, 8- Hémicryptophyte dressé, 9- Hémicryptophyte grimpant, 10- Géophyte rhizomateux, 11- Géophyte à bulbe, 12- Thérophyte, 13- Hydrohémicryptophyte, 14- Hydrogéophyte, 15- Hydrophyte nageant.

- U -

unciné (adj) : qui se termine par un crochet.

uniflore (adj) : qualifie une plante ne formant qu'une seule fleur.

unilatéral (adj) : qui est disposé d'un seul côté.

uniloculaire (adj) : qualifie un gynécée à une seule loge.

uninervé (adj) : qualifie un organe muni d'une seule nervure.

uniovulé (adj) : qualifie un gynécée ou un carpelle ne contenant qu'un seul ovule.

unipare (adj) : qualifie une cyme dans laquelle un seul bourgeon latéral reprend sa croissance. (→ *inflorescence*)

unisexe (adj) : qualifie une fleur ou un individu ne possédant qu'un seul sexe.

unitegminé (adj) : qualifie un ovule ne possédant qu'un seul tégument.

urcéolé (adj) : en forme de grelot.

urne (nf) : feuilles spécialisées de certaines plantes carnivores.

urticant (adj) : qualifie une plante ou un organe dont le contact provoque une sensation de brûlure.

utricule(1) (nm) : chez certaines Cypéracées structure d'origine bractéale entourant le gynécée puis le fruit et ne laissant dépasser que les stigmates.

utricule(2) (nm) : chez certaines plantes carnivores aquatiques sortes de petits pièges pour insectes disposés sur les feuilles.

utricule(3) : akène à paroi parcheminée ou herbacée, molle. (→ *fruit*)

- V -

vallécule (nf) : sillon alternant avec les côtes dans le diakène des Apiacées.

valvaire(1) (adj) : qualifie une préfloraison ou une estivation dans laquelle les pétales ou les sépales ne se recouvrent pas, tout au plus se touchant par leur marge. (→ *préfloraison*)

valvaire(2) (adj) : déhiscence d'une anthère ou d'une capsule sur toute sa longueur par deux fentes longitudinales par loge.

valve (nf) : désigne chacune des parties de la paroi d'une capsule, d'une gousse, d'un silique lors de sa déhiscence. (→ *fruit*)

velouté (adj) : qualifie un organe couvert de papilles ou de poils courts lui donnant l'aspect et le contact du velours.

velu (adj) : qualifie un organe couvert de poils longs mous et denses.

ventral (adj) : = adaxial

verruqueux (adj) : qualifie un organe hérissé d'aspérités non piquantes.

versatile (adj) : qualifie une étamine dont l'anthère est fixée au filet par un seul point, et qui donc oscille librement sur le filet.

verticille (nm) : ensemble d'organes de même nature insérés en cercle et à un même niveau.

verticillé (adj) : disposé en verticille.

vexillaire (adj) : préfloraison des fabacées dans laquelle l'étendard recouvre les ailes qui recouvrent elles-mêmes la carène.

vexillum (nm) : = étendard.

vivace (adj) : qualifie une plante qui vit plusieurs années et qui a développé des structures particulières en relation avec ce mode de vie.

vivipare (adj) : qualifie certaines plantes qui développent des bourgeons adventifs ou des bulbilles, pratiquant donc une multiplication végétative ou clonage. Qualifie aussi les plantes chez lesquelles l'embryon germe sur la plante mère avant sa dissémination (Palétuvier...)

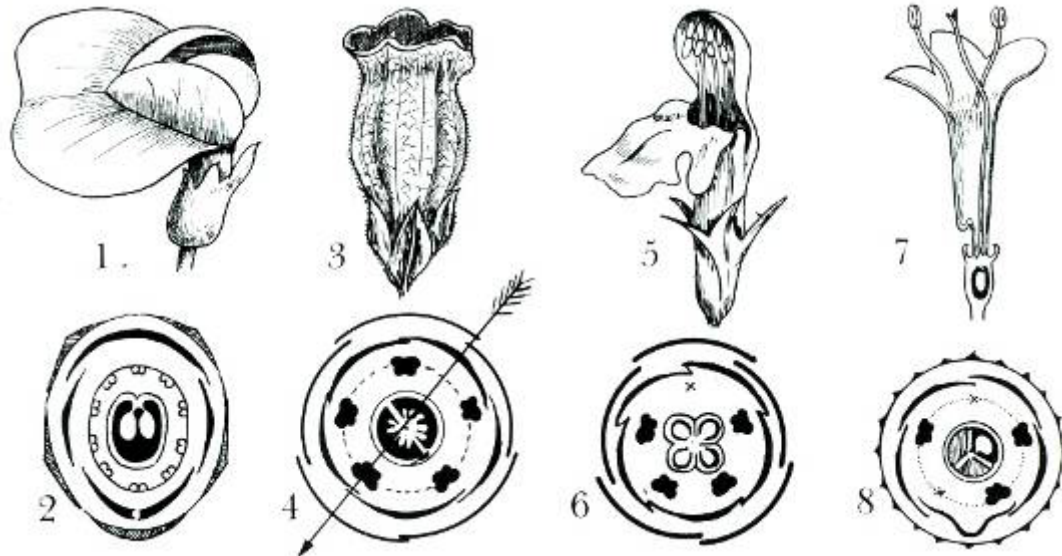
volubile (adj) : qualifie une plante dont les tiges grimpantes s'enroulant en spirale sur leur support.
vrille (nf) : organe d'origines variées, volubiles, permettant à une plante grimpante de s'élever.

- X -

xénogamie (nf) : allogamie nécessitant obligatoirement le pollen d'un autre individu.
xérophile (adj) : qualifie une espèce qui affectionne les endroits souvent chauds et secs.
xérophyte (adj) : plante adaptée à la vie dans des conditions sèches.
xylème (nm) : tissus conducteur lignifié assurant la conduction de la sève brute.

- Z -

zeste (nm) : ensemble de l'épicarpe et du mésocarpe d'une hespéride.
zoochorie (nf) : dissémination des diaspores par les animaux.
zygomorphe (adj) : qualifie une fleur dont la symétrie passe par un plan et non par un axe.



Principaux types de zygomorphies : 1-2. Symétrie médiane (Fabacée), 3-4. Zygomorphie transverse (Solanacée), 5-6. Symétrie médiane et corolle bilabiée (Lamiacée), 7-8. Fleur asymétrique de *Valeriana* (Valérianacée)

zygote (nm) : cellule diploïde résultant de la fécondation d'un gamète femelle par un gamète mâle, et donnant un embryon en se développant.

Bibliographie Sommaire.

BELL A. D. 1993, Les plantes à fleurs. *Masson*.

DEYSSON G. 1976, Cours de Botanique Générale Tome II Organisation et classification de plantes vasculaires 2vol. *Sédes*

HALLE F. 2004, Architecture des plantes JPC éd.

HEYWOOD V. H. 1993, Flowering plants of the world. *Bastford*.

JUDD W. S. & AL. 2002, Botanique systématique. *De Boeck Université*.

SWINK F. & WILHELM G. 1994, Plants of the Chicago region. éd. 4. Indiana Academy of Sciences

<http://www.bio.uu.nl/~palaeo/glossary/glos-int.htm>